



## **GTT lance son introduction en bourse sur le marché réglementé Euronext Paris**

---

- Fourchette indicative du prix de l'offre applicable à l'offre à prix ouvert et au placement global : entre 41 euros et 50 euros par action
- Taille initiale de l'offre : 13.500.000 actions existantes cédées par Total Gas & Power Actifs Industriels (**Total**) et H&F Luxembourg 1 S.à r.l., H&F Luxembourg 2 S.à r.l. et H&F Luxembourg 3 S.à r.l (ensemble **H&F**), ce qui représente à titre indicatif un montant maximum de 614,3 millions d'euros sur la base du point médian de la fourchette indicative de prix
- Option de surallocation portant sur la cession des actions existantes supplémentaires par Total et H&F, représentant un maximum de 15% du nombre d'actions cédées dans le cadre de l'offre
- Offre réservée aux salariés portant sur un nombre maximum de 76.000 actions nouvelles, soit un montant maximum 2,8 millions d'euros sur la base du point médian de la fourchette indicative de prix, diminué d'une décote de 20%
- Clôture de l'offre à prix ouvert prévue le 25 février 2014 ; clôture du placement global prévue à 13h le 26 février 2014
- Fixation du prix de l'offre prévue le 26 février 2014 et début des négociations sur le marché réglementé Euronext Paris prévu le 27 février 2014 sur la ligne de cotation GTT PROMESSES. Après le règlement-livraison de l'offre à prix ouvert et du placement global prévu le 3 mars 2014, les négociations devraient se poursuivre sur la ligne de cotation GTT

---

**Paris, le 17 février 2014** – GTT (Gaztransport & Technigaz), leader mondial des systèmes de confinement à membranes cryogéniques utilisés dans l'industrie navale pour le transport du gaz naturel liquéfié (GNL), annonce aujourd'hui le lancement de son introduction en Bourse en vue de l'admission de ses actions sur le marché réglementé Euronext Paris (compartiment A).

Philippe Berterottière, Président-Directeur Général de GTT, a déclaré : « *Cette introduction en bourse constitue une étape très importante pour GTT et la poursuite de sa stratégie de développement. La future cotation nous procurera une visibilité et une notoriété accrues et contribuera à consolider notre position de leader et d'expert mondial du transport du GNL et soutiendra notre ambition de développement dans de nouveaux secteurs porteurs de l'industrie du GNL.* »

L'Autorité des marchés financiers (AMF) a apposé le 14 février 2014 le visa n°14-040 sur le prospectus relatif à l'introduction en bourse de GTT, composé d'un document de base enregistré le 13 décembre 2013 sous le n°I.13-052, de l'actualisation du document de base

déposée auprès de l'AMF le 14 février 2014 sous le n°D.13-1062-A01, d'une note d'opération et d'un résumé du prospectus (inclus dans la note d'opération).

## **Structure de l'Offre**

Il est prévu que la diffusion des actions cédées par Total et H&F soit réalisée dans le cadre de d'une offre globale (l'**Offre**) comprenant :

- un placement global (le **Placement Global**) principalement destiné aux investisseurs institutionnels comportant :
  - un placement en France ; et
  - un placement privé international dans certains pays, y compris aux États-Unis d'Amérique en vertu de la Règle 144A du US Securities Act de 1933 tel que modifié, (le **Securities Act**) et, à l'extérieur des États-Unis d'Amérique, en vertu de la Regulation S du Securities Act ; et
- une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l'**Offre à Prix Ouvert** ou l'**OPO**).

L'Offre sera accompagnée d'une augmentation de capital réservée aux salariés adhérents au plan d'épargne groupe de GTT (l'**Offre Réservée aux Salariés**).

Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPO le permet, le nombre d'actions allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'OPO sera au moins égal à 10% du nombre d'actions cédées dans le cadre de l'Offre, avant exercice éventuel de l'option de surallocation.

A l'issue de l'Offre, de la cession d'actions par Total et H&F à GDF Suez et de l'acquisition d'actions par le Président-Directeur Général et certains salariés de GTT (voir la section E.4 du résumé du prospectus ci-joint), la répartition du capital de GTT serait la suivante en cas d'exercice intégral de l'option de surallocation et de souscription de la totalité de l'Offre Réservée aux Salariés :

- GDF Suez détiendrait environ 40,38% du capital de GTT ;
- Total et H&F détiendraient respectivement environ 8,76% du capital de GTT ; et
- le flottant représenterait environ 41,84% du capital de GTT.

## **Montant de l'Offre et de l'Offre Réservée aux Salariés**

L'introduction en bourse de GTT consistera en :

- la cession d'actions existantes par Total et H&F portant sur un nombre maximum de 13.500.000 actions (dont 6.750.000 actions pour Total et 6.750.000 actions pour H&F) susceptible d'être porté à 15.525.000 actions en cas d'exercice intégral de l'option de surallocation (dont 7.762.500 actions pour Total et 7.762.500 actions pour H&F), soit un montant brut d'environ 614,3 millions d'euros sur la base d'un prix de l'Offre égal au point médian de la fourchette indicative du prix de l'Offre (en l'absence d'exercice de l'option de surallocation) et d'environ 706,4 millions d'euros (en cas d'exercice intégral de l'option de surallocation) ; et
- une Offre Réservée aux Salariés portant sur un nombre maximum de 76.000 actions nouvelles, soit un montant brut d'environ 2,8 millions d'euros sur la base d'un prix de

*Ce communiqué ne peut être distribué directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie*

l'Offre Réservee aux Salariés égal au point médian de la fourchette indicative du prix de l'Offre diminué d'une décote de 20%.

### **Fourchette indicative de prix**

Le prix de l'Offre devrait se situer dans une fourchette comprise entre 41 euros et 50 euros par action.

La fourchette de prix pourra être modifiée à tout moment jusqu'au, et y compris, le jour prévu pour la fixation du prix de l'Offre. Le prix de l'Offre pourra être fixé en dehors de cette fourchette.

En cas de modification de la borne supérieure de la fourchette indicative de prix susvisée, ou de fixation du prix de l'Offre au-dessus de la fourchette (initiale ou, le cas échéant, modifiée), la date de clôture de l'OPO sera reportée ou une nouvelle période de souscription à l'OPO sera alors ouverte, selon le cas, de telle sorte qu'il s'écoule au moins deux jours de bourse entre la date de publication du communiqué de presse informant de cette modification et la nouvelle date de clôture de l'OPO. Les ordres émis dans le cadre de l'OPO avant la publication du communiqué de presse susvisé seront maintenus sauf s'ils ont été expressément révoqués avant la nouvelle date de clôture de l'OPO incluse.

Le prix de l'Offre pourra être librement fixé en dessous de la fourchette indicative de prix ou la fourchette indicative de prix pourrait être modifiée librement à la baisse (en l'absence d'impact significatif sur les autres caractéristiques de l'Offre).

Le mécanisme de révocation des ordres décrits ci-dessus sera également applicable à l'Offre Réservee aux Salariés.

### **Calendrier indicatif de l'Offre**

L'OPO s'ouvrira le 17 février 2014 et devrait se clôturer le 25 février 2014 à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions au guichet et à 18 heures 30 (heure de Paris) pour les souscriptions par internet.

Le Placement Global s'ouvrira le 17 février 2014 et devrait se clôturer le 26 février 2014 à 13 heures (heure de Paris).

L'Offre Réservee aux Salariés s'ouvrira le 19 février 2014 et devrait se clôturer le 4 mars 2014.

Le prix de l'Offre et le prix de souscription de l'Offre Réservee aux Salariés devraient être fixés le 26 février 2014.

Les négociations sur le marché Euronext Paris (Compartiment A) devraient débuter le 27 février 2014 sur la ligne de cotation GTT PROMESSES ; après le règlement-livraison de l'OPO et du Placement Global, qui devrait se dérouler le 3 mars 2014, les négociations devraient se poursuivre sur la ligne de cotation GTT.

Le règlement-livraison de l'OPO et du Placement Global devrait intervenir le 3 mars 2014, et le règlement-livraison de l'Offre Réservee aux Salariés devrait intervenir le 4 avril 2014.

## **Objectifs de l'Offre et de l'Offre Réservee aux Salariés**

L'Offre et l'admission des actions de GTT aux négociations sur Euronext Paris ont pour objectif de permettre aux actionnaires de bénéficier d'une liquidité pour les actions de GTT qu'ils détiennent.

Il est rappelé que seuls Total et H&F percevront le produit de l'Offre.

L'Offre Réservee aux Salariés a pour objectif de permettre à GTT de consolider ses fonds propres et aux salariés souscripteurs d'être intéressés aux performances de GTT.

Seule GTT percevra le produit de l'Offre Réservee aux Salariés.

## **Intermédiaires financiers**

Morgan Stanley agit en qualité de coordinateur global de l'Offre, et Morgan Stanley, Deutsche Bank, Lazard et Natixis (Lazard et Natixis agissant conjointement mais de façon non solidaire sous la dénomination Lazard-Natixis) agissent en qualité de chefs de file et teneurs de livre associés de l'Offre. Société Générale Corporate & Investment Bank et DNB Markets agissent en qualité de chefs de file de l'Offre. Lazard agit en qualité de conseil financier de GTT.

## **Informations accessibles au public**

Des exemplaires du prospectus visé par l'AMF le 14 février 2014 sous le n°14-040, composé du document de base enregistré le 13 décembre 2013 sous le n° I.13-052, de l'actualisation du document de base déposée auprès de l'AMF le 14 février 2014 sous le n°D.13-1062-A01, d'une note d'opération et d'un résumé du prospectus (inclus dans la note d'opération), sont disponibles sans frais au siège social de GTT et sur les sites Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de GTT ([www.gtt.fr](http://www.gtt.fr)).

GTT attire l'attention du public sur les facteurs de risques décrits au chapitre 4 du document de base et de l'actualisation du document de base et à la section 2 de la note d'opération. La concrétisation d'un ou plusieurs de ces risques peut avoir un effet défavorable significatif sur les activités, le patrimoine, la situation financière, les résultats ou les perspectives du groupe GTT, ainsi que sur le prix de marché des actions de GTT.

## **Contacts**

**GTT** : [information-financiere@gtt.fr](mailto:information-financiere@gtt.fr)  
**Brunswick** : Marie-Laurence Bouchon/Julien Trosdorf  
Tél. : 00 33 (0)1 53 96 83 83  
Email : [gtt@brunswickgroup.com](mailto:gtt@brunswickgroup.com)

## **A propos de GTT :**

*GTT (Gaztransport & Technigaz) est le leader mondial de la conception de systèmes de confinement à membranes cryogéniques utilisés dans l'industrie navale pour le transport du GNL. Depuis plus de 50 ans, GTT propose à ses clients des technologies leur permettant d'optimiser l'espace de stockage et de réduire les coûts de construction et d'exploitation des navires ou des réservoirs équipés de ces systèmes. GTT intervient sur quatre secteurs : la construction de méthaniers, de FPSO (unités flottantes de production, stockage et déchargement du GNL), de FSRU (unités flottantes de stockage et de regazéification du GNL) et de réservoirs terrestres.*

*Les technologies de GTT, en juillet 2013, équipent 69% de la flotte mondiale des méthaniers. Entre janvier 2008 et septembre 2013, environ 90% des méthaniers commandés sont ou seront équipés avec les technologies de GTT.*

*Ce communiqué ne peut être distribué directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie*

*En 2013, GTT a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 218 millions d'euros et un résultat net d'environ 119 millions d'euros. Au 31 décembre 2013, la société employait 370 collaborateurs.*

### **Avertissement**

*Aucune communication, ni aucune information relative à cette opération ou à GTT ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il doit être satisfait à une quelconque obligation d'enregistrement ou d'approbation. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays (autre que la France) dans lequel de telles démarches seraient requises.*

*Le présent communiqué ne constitue pas une offre ou une sollicitation d'offre de vente ou de souscription de valeurs mobilières nécessitant un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE dans la mesure où cette Directive a été transposée dans les Etats membres de l'Espace Economique Européen (ensemble, la **Directive Prospectus**).*

*S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les **États membres**) ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces Etats membres. Dans les Etats membres autres que la France, le présent communiqué de presse et toute offre potentielle ultérieure s'adressent exclusivement à des « investisseurs qualifiés » et agissant pour leur propre compte au sens de la Directive Prospectus et toute mesure de transposition mise en place dans les Etats membres concernés.*

*Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, de l'Australie, du Canada ou du Japon. Ce communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, de titres financiers dans lesdits pays.*

*Le présent communiqué ne constitue ni ne fait partie d'aucune offre de titres financiers ou une quelconque sollicitation d'achat, de souscription ou de vente de titres financiers aux Etats-Unis. Des titres financiers ne peuvent être offerts, souscrits ou vendus aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le **U.S. Securities Act**) et des lois Etatiques applicables aux titres financiers, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions GTT n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et GTT n'a pas l'intention d'effectuer une quelconque offre publique de ses valeurs mobilières aux Etats-Unis.*

*Ce communiqué ne constitue pas une invitation à s'engager dans, et n'a pas pour objet d'encourager, une activité d'investissement, au sens de la Section 21 du Financial Services and Markets Act 2000, tel qu'amendé (**FSMA**). Ce document est exclusivement destiné (i) aux personnes qui se trouvent hors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement (investment professionals) au sens de l'article 19(5) du FSMA (Financial Promotion) Order 2005 (le **Règlement**), (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) du Règlement (sociétés à capitaux propres élevés, associations non immatriculées, etc.) et (iv) à toute autre personne à qui ce communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (toutes les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les **Personnes Habilitées**). Les titres financiers de GTT visés dans le présent communiqué de presse sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres financiers ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient.*

*La diffusion, la publication ou la distribution du présent communiqué de presse dans certains pays peut être sujette à des restrictions en vertu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le présent communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.*

*En cas d'exercice de l'option de surallocation, Morgan Stanley (ou toute entité agissant pour son compte) en qualité d'agent de la stabilisation agissant au nom et pour le compte de l'ensemble des établissements garants, pourra, sans y être tenu, et avec la faculté d'y mettre fin à tout moment, pendant une période de 30 jours calendaires à compter de la fixation du prix de l'Offre, soit, selon le calendrier indicatif, du 26 février 2014 jusqu'au 28 mars 2014 (inclus), intervenir aux fins de stabilisation du marché des actions GTT, dans le respect de la législation et de la réglementation applicable et notamment du règlement (CE) n° 2273/2003 de la Commission du 22 décembre 2003. Les interventions réalisées au titre de ces activités visent à soutenir le prix de marché des actions GTT et sont susceptibles d'affecter leur cours.*

## RÉSUMÉ DU PROSPECTUS

Visa de l'AMF n°14-040 en date du 14 février 2014

Le résumé se compose d'une série d'informations clés, désignées sous le terme d'« Eléments », qui sont présentées en cinq sections A à E et numérotées de A.1 à E.7.

Ce résumé contient l'ensemble des Eléments devant figurer dans le résumé d'un prospectus relatif à cette catégorie de valeurs mobilières et à ce type d'émetteur. Tous les éléments ne devant pas être renseignés, la numérotation des Eléments dans le présent résumé n'est pas continue.

Il est possible qu'aucune information pertinente ne puisse être fournie au sujet d'un Elément donné qui doit figurer dans le présent résumé du fait de la catégorie des valeurs mobilières et du type d'émetteur concernés. Dans ce cas, une description sommaire de l'Elément concerné figure dans le résumé avec la mention « Sans objet ».

Section A – Introduction et avertissements		
<b>A.1</b>	<b>Avertissement au lecteur</b>	<p>Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus.</p> <p>Toute décision d'investir dans les valeurs mobilières qui font l'objet de l'offre au public ou dont l'admission aux négociations sur un marché réglementé est demandée doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus par l'investisseur.</p> <p>Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de l'Union Européenne ou parties à l'accord sur l'Espace Economique Européen, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire.</p> <p>Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris le cas échéant sa traduction, et en ont demandé la notification au sens de l'article 212-41 du Règlement général de l'AMF, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières.</p>
<b>A.2</b>	<b>Consentement de la Société</b>	Sans objet.
Section B – Emetteur		
<b>B.1</b>	<b>Raison sociale et nom commercial</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Raison sociale : Gaztransport &amp; Technigaz (la « <i>Société</i> » ou « <i>GTT</i> » et, avec ses deux filiales, Cryovision et GTT North America, prises dans leur ensemble, le « <i>Groupe</i> »).</li><li>• Nom commercial : GTT.</li></ul>
<b>B.2</b>	<b>Siège social / Forme juridique / Droit applicable / Pays d'origine</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Siège social : 1, route de Versailles – 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse</li><li>• Forme juridique : société anonyme</li><li>• Droit applicable : droit français</li><li>• Pays d'origine : France</li></ul>
<b>B.3</b>	<b>Nature des opérations</b>	La Société est la première entreprise mondiale dans le secteur de la conception des

	<b>et principales activités</b>	systèmes de confinement cryogénique ou à très basse température utilisés dans l'industrie navale pour le transport du gaz naturel liquéfié (le « <b>GNL</b> »). Elle a été créée en 1994 par la fusion de Gaztransport et de la division opérationnelle maritime de Technigaz, qui combinaient plus de 50 années d'expérience dans le GNL.
		<p>Les systèmes de confinement conçus par la Société s'appuient sur ses technologies à membranes Mark III, NO-96 et GST (<i>Gaz Stockage Technigaz</i>). Ces systèmes permettent de transporter et de stocker le GNL en vrac, de façon fiable et sûre. Ils sont constitués de matériaux plus fins et plus légers que ceux utilisés par des systèmes concurrents. Ces systèmes optimisent l'espace de stockage et réduisent les coûts de construction et d'opération du navire ou du réservoir. Les systèmes de la Société sont les plus utilisés au monde par les chantiers navals et les armateurs : selon Wood Mackenzie, en juillet 2013, plus de 69 % de la flotte mondiale de méthaniers étaient équipés d'un système de confinement à membrane développé par la Société, et selon la Société, environ 93 % des méthaniers commandés dans le monde entre janvier 2008 et septembre 2013 sont ou seront équipés d'un tel système. Par ailleurs, selon la Société, au 30 septembre 2013, 73,3 % des unités flottantes de stockage et de regazéification de GNL existantes ont également recours aux systèmes développés par la Société, qui sont devenus les systèmes de premier choix dans le cadre de la production de navires de stockage et de déchargement.</p> <p>La Société donne accès à ses technologies à membranes, dans le cadre de contrats de licence, aux principaux chantiers navals à travers le monde tels que Samsung Heavy Industries, Hyundai Heavy Industries, Daewoo Shipbuilding &amp; Marine Engineering et Hudong Zonghua. Ces chantiers navals utilisent les technologies de la Société dans le cadre de la construction de méthaniers. Les acquéreurs de méthaniers équipés de la technologie proposée par la Société sont, d'une part, des grandes sociétés gazières comme Qatargas, Shell, BP, BG Group, Total, GDF Suez, Chevron, Eni et Petronas et, d'autre part, des armateurs comme Gaslog, Golar LNG et Maran Gas Maritime, qui commandent des méthaniers en tenant compte des exigences formulées par les sociétés gazières. La Société accorde également une licence portant sur la technologie applicable aux réservoirs terrestres aux Prestataires EPC.</p> <p>La Société offre également des services d'ingénierie, de conseil, de formation, d'assistance à la maintenance et de réalisation d'études techniques à tous les stades de la chaîne du GNL. Elle a en outre adapté ses technologies pour pouvoir couvrir les nouveaux débouchés du GNL, notamment l'exploitation du GNL comme carburant pour la propulsion des navires (« <i>bunkering</i> »), et le développement des transporteurs de GNL marins et fluviaux de petite ou moyenne taille.</p> <p>La Société a créé deux filiales, respectivement en 2012 et 2013 : Cryovision, qui offre des services innovants aux armateurs, et GTT North America, qui lui permet d'accéder au secteur en plein essor du GNL en Amérique du Nord (en particulier celui du <i>bunkering</i>). Fin 2013, la Société a ouvert un établissement au Royaume-Uni dans le but de développer une activité de formation destinée à former des officiers gaz qui opèrent sur les méthaniers. GTT ne prévoit pas d'investissement significatif lié à ce nouvel établissement.</p> <p>En 2013, la Société a généré un chiffre d'affaires de 217,6 millions d'euros et un bénéfice de 118,7 millions d'euros, comparé à, respectivement, 89,5 millions d'euros et 39,6 millions d'euros en 2012 et à 55,8 millions d'euros et 18,4 millions d'euros en 2011.</p> <p>Au cours des exercices 2010, 2011 et 2012, la Société a distribué l'intégralité de son résultat net social. Celui-ci s'élevait à 22,7 millions en 2010, 15,7 millions d'euros en 2011 et 40,1 millions d'euros en 2012. La Société a procédé, au cours de l'exercice 2011, à une distribution exceptionnelle de réserves de 30 millions d'euros. Au titre de l'exercice 2013, la Société a décidé la distribution d'un montant global de 127.008.784 euros, étant précisé qu'elle a déjà versé un acompte sur dividendes d'un</p>

		montant de 51.678.319 euros le 5 septembre 2013 au titre de ce même exercice.																																																																																																																																																															
		Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013, le chiffre d'affaires de la Société s'est élevé à 217.634 milliers d'euros, l'EBITDA était de 143.995 milliers d'euros, l'EBIT était de 140.475 milliers d'euros et le résultat net était de 118.743 milliers d'euros (selon les états financiers au 31 décembre 2013 établis selon les normes IFRS).																																																																																																																																																															
		<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2"><b>Données d'exploitation</b></th> <th colspan="3"><b>Exercice clos au 31 décembre</b></th> </tr> <tr> <th><b>2011</b></th> <th><b>2012</b></th> <th><b>2013</b></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="4"><b>Informations sur le carnet de commandes</b></td> </tr> <tr> <td><b>Carnet de commandes en fin de période (en nombre de navires)</b></td> <td>52</td> <td>77</td> <td>99</td> </tr> <tr> <td><i>dont méthaniers.....</i></td> <td>45</td> <td>65</td> <td>85</td> </tr> <tr> <td><i>dont FSRU.....</i></td> <td>5</td> <td>8</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td><i>dont FPSO.....</i></td> <td>1</td> <td>2</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td><i>Dont réservoirs terrestres.....</i></td> <td>1</td> <td>2</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td> </td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Nombre de commandes ayant généré du chiffre d'affaires sur la période.....</td> <td>26</td> <td>44</td> <td>78</td> </tr> <tr> <td><i>dont méthaniers.....</i></td> <td>22</td> <td>35</td> <td>66</td> </tr> <tr> <td><i>dont FSRU.....</i></td> <td>3</td> <td>5</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td><i>dont FPSO.....</i></td> <td>1</td> <td>2</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td><i>Dont réservoirs terrestres.....</i></td> <td>0</td> <td>2</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td colspan="4"> </td> </tr> <tr> <td colspan="4"><b>Données d'exploitation pour les méthaniers</b></td> </tr> <tr> <td>Nombre de nouvelles commandes sur la période ..</td> <td>38</td> <td>21</td> <td>36</td> </tr> <tr> <td><i>dont nombre de premiers navires de série.....</i></td> <td>10</td> <td>6</td> <td>9</td> </tr> <tr> <td colspan="4"> </td> </tr> <tr> <td colspan="4"><b>(en milliers d'euros)</b></td> </tr> <tr> <td>Chiffre d'affaires généré par les études en moyenne par méthanier (pour le premier navire de chaque série seulement).....</td> <td>1.688</td> <td>1.673</td> <td>1.850</td> </tr> <tr> <td> </td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Chiffre d'affaires moyen hors études avant remise .....</td> <td>6.694</td> <td>7.026</td> <td>7.346</td> </tr> <tr> <td> </td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Taux de remise moyen (%) .....</td> <td>7,0%</td> <td>9,8%</td> <td>6,6%</td> </tr> <tr> <td> </td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Capacité moyenne de commande (en m<sup>3</sup>) .....</td> <td>159.137</td> <td>164.371</td> <td>173.189</td> </tr> <tr> <td> </td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Chiffre d'affaires sécurisé par les prises de commandes .....</td> <td>253.319</td> <td>143.187</td> <td>263.583</td> </tr> <tr> <td colspan="4"> </td> </tr> <tr> <td colspan="4">Pour information, une commande de LNGC de 2012 a été modifiée en commande de FSRU en 2013.</td> </tr> <tr> <td colspan="4"> </td> </tr> <tr> <td colspan="4"><b>Autres données d'exploitation</b></td> </tr> <tr> <td colspan="4"><b>(en milliers d'euros)</b></td> </tr> <tr> <td colspan="4"><b>Exercice clos au 31 décembre</b></td> </tr> <tr> <td></td> <td><b>2011</b></td> <td><b>2012</b></td> <td><b>2013</b></td> </tr> <tr> <td>Chiffre d'affaires comptabilisé sur la période pour les méthaniers .....</td> <td>45.737</td> <td>68.064</td> <td>174.387</td> </tr> <tr> <td>Chiffre d'affaires comptabilisé sur la période pour FSRU.....</td> <td>2.794</td> <td>8.421</td> <td>27.830</td> </tr> <tr> <td>Chiffre d'affaires comptabilisé sur la période pour les FPSO .....</td> <td>1.191</td> <td>2.648</td> <td>5.780</td> </tr> <tr> <td>Chiffre d'affaires comptabilisé sur la période pour les réservoirs terrestres.....</td> <td>–</td> <td>2.883</td> <td>2.282</td> </tr> </tbody> </table>	<b>Données d'exploitation</b>	<b>Exercice clos au 31 décembre</b>			<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>Informations sur le carnet de commandes</b>				<b>Carnet de commandes en fin de période (en nombre de navires)</b>	52	77	99	<i>dont méthaniers.....</i>	45	65	85	<i>dont FSRU.....</i>	5	8	10	<i>dont FPSO.....</i>	1	2	2	<i>Dont réservoirs terrestres.....</i>	1	2	2	 				Nombre de commandes ayant généré du chiffre d'affaires sur la période.....	26	44	78	<i>dont méthaniers.....</i>	22	35	66	<i>dont FSRU.....</i>	3	5	8	<i>dont FPSO.....</i>	1	2	2	<i>Dont réservoirs terrestres.....</i>	0	2	2	 				<b>Données d'exploitation pour les méthaniers</b>				Nombre de nouvelles commandes sur la période ..	38	21	36	<i>dont nombre de premiers navires de série.....</i>	10	6	9	 				<b>(en milliers d'euros)</b>				Chiffre d'affaires généré par les études en moyenne par méthanier (pour le premier navire de chaque série seulement).....	1.688	1.673	1.850	 				Chiffre d'affaires moyen hors études avant remise .....	6.694	7.026	7.346	 				Taux de remise moyen (%) .....	7,0%	9,8%	6,6%	 				Capacité moyenne de commande (en m <sup>3</sup> ) .....	159.137	164.371	173.189	 				Chiffre d'affaires sécurisé par les prises de commandes .....	253.319	143.187	263.583	 				Pour information, une commande de LNGC de 2012 a été modifiée en commande de FSRU en 2013.				 				<b>Autres données d'exploitation</b>				<b>(en milliers d'euros)</b>				<b>Exercice clos au 31 décembre</b>					<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	Chiffre d'affaires comptabilisé sur la période pour les méthaniers .....	45.737	68.064	174.387	Chiffre d'affaires comptabilisé sur la période pour FSRU.....	2.794	8.421	27.830	Chiffre d'affaires comptabilisé sur la période pour les FPSO .....	1.191	2.648	5.780	Chiffre d'affaires comptabilisé sur la période pour les réservoirs terrestres.....	–	2.883	2.282
<b>Données d'exploitation</b>	<b>Exercice clos au 31 décembre</b>																																																																																																																																																																
	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>																																																																																																																																																														
<b>Informations sur le carnet de commandes</b>																																																																																																																																																																	
<b>Carnet de commandes en fin de période (en nombre de navires)</b>	52	77	99																																																																																																																																																														
<i>dont méthaniers.....</i>	45	65	85																																																																																																																																																														
<i>dont FSRU.....</i>	5	8	10																																																																																																																																																														
<i>dont FPSO.....</i>	1	2	2																																																																																																																																																														
<i>Dont réservoirs terrestres.....</i>	1	2	2																																																																																																																																																														
Nombre de commandes ayant généré du chiffre d'affaires sur la période.....	26	44	78																																																																																																																																																														
<i>dont méthaniers.....</i>	22	35	66																																																																																																																																																														
<i>dont FSRU.....</i>	3	5	8																																																																																																																																																														
<i>dont FPSO.....</i>	1	2	2																																																																																																																																																														
<i>Dont réservoirs terrestres.....</i>	0	2	2																																																																																																																																																														
<b>Données d'exploitation pour les méthaniers</b>																																																																																																																																																																	
Nombre de nouvelles commandes sur la période ..	38	21	36																																																																																																																																																														
<i>dont nombre de premiers navires de série.....</i>	10	6	9																																																																																																																																																														
<b>(en milliers d'euros)</b>																																																																																																																																																																	
Chiffre d'affaires généré par les études en moyenne par méthanier (pour le premier navire de chaque série seulement).....	1.688	1.673	1.850																																																																																																																																																														
Chiffre d'affaires moyen hors études avant remise .....	6.694	7.026	7.346																																																																																																																																																														
Taux de remise moyen (%) .....	7,0%	9,8%	6,6%																																																																																																																																																														
Capacité moyenne de commande (en m <sup>3</sup> ) .....	159.137	164.371	173.189																																																																																																																																																														
Chiffre d'affaires sécurisé par les prises de commandes .....	253.319	143.187	263.583																																																																																																																																																														
Pour information, une commande de LNGC de 2012 a été modifiée en commande de FSRU en 2013.																																																																																																																																																																	
<b>Autres données d'exploitation</b>																																																																																																																																																																	
<b>(en milliers d'euros)</b>																																																																																																																																																																	
<b>Exercice clos au 31 décembre</b>																																																																																																																																																																	
	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>																																																																																																																																																														
Chiffre d'affaires comptabilisé sur la période pour les méthaniers .....	45.737	68.064	174.387																																																																																																																																																														
Chiffre d'affaires comptabilisé sur la période pour FSRU.....	2.794	8.421	27.830																																																																																																																																																														
Chiffre d'affaires comptabilisé sur la période pour les FPSO .....	1.191	2.648	5.780																																																																																																																																																														
Chiffre d'affaires comptabilisé sur la période pour les réservoirs terrestres.....	–	2.883	2.282																																																																																																																																																														

<b>B.4a</b>	<b>Principales tendances récentes ayant des répercussions sur la Société et ses secteurs</b>	<u>Eléments de résultat pour les exercices 2011, 2012 et 2013</u>		
		<b>Données du compte de résultat (en milliers d'euros)</b>	<b>Exercice clos au 31 décembre</b>	
		<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
	<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>55.758</b>	<b>89.486</b>	<b>217.634</b>
	<i>Chiffre d'affaires généré par les redevances<sup>1</sup> .....</i>	49.721	82.016	210.280
	<i>Chiffre d'affaires généré par les services .....</i>	6.036	7.470	7.354
	<b>Résultat opérationnel avant amortissements et dépréciations (EBITDA)</b>	<b>20.453</b>	<b>48.448</b>	<b>143.995</b>
	<i>Taux de marge d'EBITDA .....</i>	36,7 %	54,1%	66,2%
	<i>Amortissements et dépréciations .....</i>	(3.302)	(3.138)	(3.520)
	<b>Résultat opérationnel (EBIT)</b>	<b>17.151</b>	<b>45.310</b>	<b>140.475</b>
	<i>Taux de marge d'EBIT .....</i>	30,8%	50,6%	64,5%
	<b>Résultat financier</b>	<b>1.029</b>	<b>676</b>	1.478
	<i>Impôts sur les résultats .....</i>	206	(6.409)	(23.210)
	<i>Résultat net social .....</i>	15.700	40.158	127.167
	<b>Résultat net IFRS</b>	<b>18.386</b>	<b>39.577</b>	<b>118.743</b>
	<b><u>Perspectives d'avenir du Groupe à moyen terme</u></b>			
	<p>La Société estime que le nombre de commandes de systèmes de confinement pour méthaniers qu'elle devrait recevoir entre 2014 et 2023 devrait être compris entre 270 et 280, soit un niveau de commandes situé dans la partie haute de la fourchette résultant des prévisions de commandes de méthaniers effectuées par Poten &amp; Partners et Wood Mackenzie<sup>2</sup>. En janvier 2014, le chantier de construction navale Daewoo Shipbuilding &amp; Marine Engineering a été sélectionné pour la construction des navires nécessaires au projet Yamal LNG avec la technologie NO 96 de GTT. La Société anticipe dans les prochains mois la commande des 16 méthaniers brise-glace nécessaires au projet Yamal pour acheminer le GNL des usines de liquéfaction vers les terminaux de stockage en Europe de l'Ouest. D'autres méthaniers seront ensuite nécessaires pour transporter le GNL vers les zones d'importations et notamment l'Asie. Le premier navire devrait être livré en 2016. Ces futures commandes de méthaniers viennent conforter les anticipations de la Société.</p>			
	<p>GTT anticipe en outre pour 2014, 2015 et 2016, un niveau de commandes annuelles de systèmes de confinement pour méthaniers supérieur au niveau annuel moyen estimé par Poten &amp; Partners et Wood Mackenzie sur la période entre 2014 et 2023, lequel est respectivement de 23 commandes (scénario de base) et 29 commandes (scénario d'activité forte) pour Poten &amp; Partners et de 21 commandes (scénario de base) et 27 commandes (scénario d'activité forte) pour Wood Mackenzie.</p>			
	<p>La Société estime que le nombre de commandes de systèmes de confinement pour FPSO et pour FSRU qu'elle devrait recevoir entre 2014 et 2023 devrait être compris entre 3 et 7 pour les FPSO et entre 25 et 35 pour les FSRU.</p>			
	<p>Le segment des réservoirs terrestres sur lequel la Société a été active dans le passé avec 33 réservoirs terrestres devrait s'établir, selon la Société, entre 50 et 130 unités commandées au niveau mondial entre 2014 et 2023. La Société pense obtenir de l'ordre de 10 commandes sur la période.</p>			
	<p>Le « <i>bunkering</i> » est un marché encore marginal qui devrait prendre beaucoup d'ampleur dans les années à venir. La Société espère pouvoir obtenir une part non négligeable de ce marché.</p>			

<sup>1</sup> Ce chiffre d'affaires est composé de prestations d'études, de frais de licence et de prestations d'assistance technique.  
<sup>2</sup> Poten & Partners prévoit 213 commandes dans son scénario de base et 268 commandes dans son scénario d'activité forte et Wood Mackenzie prévoit 231 commandes dans son scénario de base et 293 commandes dans son scénario d'activité forte.

		<p>Le carnet de commandes de la Société compte, au 31 décembre 2013, 85 méthaniers, 10 FSRU, 2 FPSO et 2 réservoirs terrestres qui devraient être livrés entre 2014 et 2017 et correspondent à des commandes reçues par la Société entre 2009 et 2013. La Société estime que son carnet de commandes actuel correspond à un chiffre d'affaires sécurisé d'environ 210 millions d'euros en 2014, 161 millions d'euros en 2015, 92 millions d'euros en 2016 et 17 millions d'euros en 2017.</p> <p>La Société s'attend pour les exercices 2015 et 2016 à atteindre un niveau de chiffre d'affaires comparable à celui atteint pour l'exercice 2013. Toutefois, en raison de la prise en compte jusqu'en 2014 d'une grande partie du chiffre d'affaires lié aux commandes exceptionnellement nombreuses de 2011, le chiffre d'affaires de la Société pourrait, pour les exercices 2015 et 2016, être inférieur à celui de l'exercice 2014.</p> <p>GTT devrait bénéficier à plus long terme de la croissance attendue du secteur du GNL et des besoins en méthaniers, FPSO et FSRU qui y seront associés (approximativement entre 300 et 320 commandes sur la période 2014-2023).</p> <p>En raison du fort levier opérationnel dont elle bénéficie, la Société s'attend à ce qu'une augmentation du montant de son chiffre d'affaires se traduise généralement par une augmentation de sa marge sur le résultat net (rapporté au chiffre d'affaires). Inversement, une diminution du montant de son chiffre d'affaires devrait généralement se traduire par une dégradation de sa marge sur le résultat net (rapporté au chiffre d'affaires).</p> <p><b><u>Commandes reçues par la Société depuis le 1er janvier 2014</u></b></p> <p>Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la Société a reçu des commandes relatives à 3 méthaniers et à 2 FSRU.</p> <p>En outre, la Société a reçu fin janvier 2014, sous condition de l'obtention de financement, deux commandes relatives au segment du « <i>bunkering</i> ». Ainsi, le 13 janvier 2014, Brittany Ferries (i) a confirmé sa décision de convertir ses trois navires les plus récents afin de les doter d'une propulsion au GNL, GTT ayant été sélectionnée pour concevoir les réservoirs de ces trois navires et (ii) a commandé au chantier STX France de Saint-Nazaire un ferry de très grande taille qui sera propulsé au GNL, la technologie membrane de GTT ayant été sélectionnée par STX France.</p>
<p><b>B.5</b></p>	<p><b>Groupe auquel la Société appartient</b></p>	<p>La société GTT a été créée en 1994 par la fusion de Gaztransport et de la division opérationnelle maritime de Technigaz. La Société a ainsi été constituée le 3 novembre 1965 pour une durée allant, après prorogation, jusqu'au 10 janvier 2065.</p> <p>En février 2012, GTT a créé une filiale détenue à 100%, Cryovision, qui offre des services innovants aux armateurs, services destinés à compléter sa technologie de confinement à membrane, par l'utilisation de tests innovants d'intégrité MOON et TAMI.</p> <p>En juillet 2013, GTT a créé une seconde filiale détenue à 100%, GTT North America, société régie par le droit de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), qui permet à la Société d'accéder au secteur du GNL très dynamique d'Amérique du Nord (en particulier celui du « <i>bunkering</i> »).</p>

<b>B.6</b>	<b>Principaux actionnaires</b>	<p>A la date du Prospectus, le capital de la Société s'élève à 370.288 euros et est divisé en 37.028.800 actions d'une valeur nominale unitaire d'un centime d'euro (0,01€), intégralement souscrites, entièrement libérées et toutes de même catégorie.</p> <p>La répartition de l'actionnariat de la Société à cette date est la suivante :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Actionnariat</th> <th>Nombre d'actions</th> <th>% du capital</th> <th>% des droits de vote</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>GDF SUEZ</td> <td>14.688.000</td> <td>39,666</td> <td>39,666</td> </tr> <tr> <td>GDF International</td> <td>121.600</td> <td>0,328</td> <td>0,328</td> </tr> <tr> <td>GDF Armateur 2</td> <td>1.600</td> <td>0,004</td> <td>0,004</td> </tr> <tr> <td>TOTAL Gas &amp; Power Actifs Industriels</td> <td>11.108.800</td> <td>30,00</td> <td>30,00</td> </tr> <tr> <td>H&amp;F Luxembourg 1 S.à r.l.<sup>3</sup></td> <td>11.108.798</td> <td>30,00</td> <td>30,00</td> </tr> <tr> <td>H&amp;F Luxembourg 2 S.à r.l.</td> <td>1</td> <td>n.s</td> <td>n.s</td> </tr> <tr> <td>H&amp;F Luxembourg 3 S.à r.l.</td> <td>1</td> <td>n.s</td> <td>n.s</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>37.028.800</b></td> <td><b>100,00</b></td> <td><b>100,00</b></td> </tr> </tbody> </table> <p>A l'issue de l'Offre, de la cession d'actions à GDF Suez telle que décrite à l'Elément E.4, de l'Offre Réservee aux Salariés<sup>4</sup> (telles que définies ci-après) et de l'acquisition d'actions par le Président-Directeur général ainsi que certains salariés de la Société décrite à l'Elément E.4, la répartition de l'actionnariat de la Société ressortirait comme suit :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Actionnariat</th> <th colspan="2">Détenion à l'issue de l'Offre (avant exercice éventuel de l'Option de Surallocation)</th> <th colspan="2">Détenion à l'issue de l'Offre (après exercice intégral de l'Option de Surallocation)</th> <th colspan="2">Après émission d'un maximum de 76.000 Actions Nouvelles Réservees aux Salariés</th> </tr> <tr> <th>Nombre d'actions</th> <th>% du capital et des droits de vote</th> <th>Nombre d'actions</th> <th>% du capital et des droits de vote</th> <th>Nombre d'actions</th> <th>% du capital et des droits de vote</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>GDF SUEZ</td> <td>14.858.380</td> <td>40,127%</td> <td>14.858.380</td> <td>40,127%</td> <td>14.858.380</td> <td>40,044%</td> </tr> <tr> <td>GDF International</td> <td>121.600</td> <td>0,328%</td> <td>121.600</td> <td>0,328%</td> <td>121.600</td> <td>0,328%</td> </tr> <tr> <td>GDF Armateur 2</td> <td>1.600</td> <td>0,004%</td> <td>1.600</td> <td>0,004%</td> <td>1.600</td> <td>0,004%</td> </tr> <tr> <td>TOTAL Gas &amp; Power Actifs Industriels</td> <td>4.263.610</td> <td>11,514%</td> <td>3.251.110</td> <td>8,780%</td> <td>3.251.110</td> <td>8,762%</td> </tr> <tr> <td>H&amp;F Luxembourg 1 S.à r.l.</td> <td>4.263.610</td> <td>11,514%</td> <td>3.251.110</td> <td>8,780%</td> <td>3.251.110</td> <td>8,762%</td> </tr> <tr> <td>Dirigeants et salariés</td> <td>20.000</td> <td>0,054%</td> <td>20.000</td> <td>0,054%</td> <td>96.000</td> <td>0,259%</td> </tr> <tr> <td>Public</td> <td>13.500.000</td> <td>36,458%</td> <td>15.525.000</td> <td>41,927%</td> <td>15.525.000</td> <td>41,841%</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>37.028.800</b></td> <td><b>100,00%</b></td> <td><b>37.028.800</b></td> <td><b>100,00%</b></td> <td><b>37.104.800</b></td> <td><b>100,00%</b></td> </tr> </tbody> </table> <p>GTT estime que, à l'issue du règlement-livraison des actions GTT dans le cadre de l'Offre, GDF Suez sera en mesure d'exercer un contrôle de fait.</p>	Actionnariat	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	GDF SUEZ	14.688.000	39,666	39,666	GDF International	121.600	0,328	0,328	GDF Armateur 2	1.600	0,004	0,004	TOTAL Gas & Power Actifs Industriels	11.108.800	30,00	30,00	H&F Luxembourg 1 S.à r.l. <sup>3</sup>	11.108.798	30,00	30,00	H&F Luxembourg 2 S.à r.l.	1	n.s	n.s	H&F Luxembourg 3 S.à r.l.	1	n.s	n.s	<b>Total</b>	<b>37.028.800</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	Actionnariat	Détenion à l'issue de l'Offre (avant exercice éventuel de l'Option de Surallocation)		Détenion à l'issue de l'Offre (après exercice intégral de l'Option de Surallocation)		Après émission d'un maximum de 76.000 Actions Nouvelles Réservees aux Salariés		Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote	GDF SUEZ	14.858.380	40,127%	14.858.380	40,127%	14.858.380	40,044%	GDF International	121.600	0,328%	121.600	0,328%	121.600	0,328%	GDF Armateur 2	1.600	0,004%	1.600	0,004%	1.600	0,004%	TOTAL Gas & Power Actifs Industriels	4.263.610	11,514%	3.251.110	8,780%	3.251.110	8,762%	H&F Luxembourg 1 S.à r.l.	4.263.610	11,514%	3.251.110	8,780%	3.251.110	8,762%	Dirigeants et salariés	20.000	0,054%	20.000	0,054%	96.000	0,259%	Public	13.500.000	36,458%	15.525.000	41,927%	15.525.000	41,841%	<b>Total</b>	<b>37.028.800</b>	<b>100,00%</b>	<b>37.028.800</b>	<b>100,00%</b>	<b>37.104.800</b>	<b>100,00%</b>
Actionnariat	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote																																																																																																								
GDF SUEZ	14.688.000	39,666	39,666																																																																																																								
GDF International	121.600	0,328	0,328																																																																																																								
GDF Armateur 2	1.600	0,004	0,004																																																																																																								
TOTAL Gas & Power Actifs Industriels	11.108.800	30,00	30,00																																																																																																								
H&F Luxembourg 1 S.à r.l. <sup>3</sup>	11.108.798	30,00	30,00																																																																																																								
H&F Luxembourg 2 S.à r.l.	1	n.s	n.s																																																																																																								
H&F Luxembourg 3 S.à r.l.	1	n.s	n.s																																																																																																								
<b>Total</b>	<b>37.028.800</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>																																																																																																								
Actionnariat	Détenion à l'issue de l'Offre (avant exercice éventuel de l'Option de Surallocation)		Détenion à l'issue de l'Offre (après exercice intégral de l'Option de Surallocation)		Après émission d'un maximum de 76.000 Actions Nouvelles Réservees aux Salariés																																																																																																						
	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote																																																																																																					
GDF SUEZ	14.858.380	40,127%	14.858.380	40,127%	14.858.380	40,044%																																																																																																					
GDF International	121.600	0,328%	121.600	0,328%	121.600	0,328%																																																																																																					
GDF Armateur 2	1.600	0,004%	1.600	0,004%	1.600	0,004%																																																																																																					
TOTAL Gas & Power Actifs Industriels	4.263.610	11,514%	3.251.110	8,780%	3.251.110	8,762%																																																																																																					
H&F Luxembourg 1 S.à r.l.	4.263.610	11,514%	3.251.110	8,780%	3.251.110	8,762%																																																																																																					
Dirigeants et salariés	20.000	0,054%	20.000	0,054%	96.000	0,259%																																																																																																					
Public	13.500.000	36,458%	15.525.000	41,927%	15.525.000	41,841%																																																																																																					
<b>Total</b>	<b>37.028.800</b>	<b>100,00%</b>	<b>37.028.800</b>	<b>100,00%</b>	<b>37.104.800</b>	<b>100,00%</b>																																																																																																					

<sup>3</sup> H&F Luxembourg 1 S.à r.l. est une société luxembourgeoise gérée par ses dirigeants et contrôlée par un fonds d'investissements dirigé par Hellman & Friedman. Elle est actionnaire de la Société depuis 2008.

<sup>4</sup> En supposant la souscription intégrale des 76.000 actions offertes.

<b>B.7</b>	<b>Informations financières historiques clés sélectionnées</b>	<b>Principaux chiffres clés</b>			
		<b>Données du compte de résultat</b>			
		<b>Exercice clos au 31 décembre</b>			
		<b>(en milliers d'euros)</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
		<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>55.758</b>	<b>89.486</b>	<b>217.634</b>
		<i>Chiffre d'affaires généré par les redevances<sup>5</sup> .....</i>	49.721	82.016	210.280
		<i>Chiffre d'affaires généré par les services .....</i>	6.036	7.470	7.354
		<b>Résultat opérationnel avant amortissements et dépréciations (EBITDA)</b>	<b>20.453</b>	<b>48.448</b>	<b>143.995</b>
		<i>Taux de marge d'EBITDA .....</i>	36,7 %	54,1%	66,2%
		<i>Amortissements et dépréciations .....</i>	(3.302)	(3.138)	(3.520)
		<b>Résultat opérationnel (EBIT)</b>	<b>17.151</b>	<b>45.310</b>	<b>140.475</b>
		<i>Taux de marge d'EBIT .....</i>	30,8%	50,6%	64,5%
		<b>Résultat financier</b>	<b>1.029</b>	<b>676</b>	1.478
		<i>Impôts sur les résultats .....</i>	206	(6.409)	(23.210)
		<i>Résultat net social .....</i>	15.700	40.158	127.167
		<b>Résultat net IFRS</b>	<b>18.386</b>	<b>39.577</b>	<b>118.743</b>
		<b>Données du bilan</b>			
		<b>Exercice clos au 31 décembre</b>			
		<b>(en milliers d'euros)</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
		Immobilisations incorporelles	66	52	424
		Immobilisations corporelles	12.372	11.173	10.631
		Actifs financiers non courants	750	10.190	18.891
		Impôts différés actifs	5.322	7.281	2.125
		<b>Total de l'actif non courant</b>	<b>18.510</b>	<b>28.696</b>	<b>32.071</b>
		Clients	23.521	40.728	77.956
		Autres actifs courants	12.563	21.131	24.621
		Trésorerie et équivalents	55.414	68.737	87.180
		<b>Total de l'actif</b>	<b>91.948</b>	<b>130.595</b>	<b>189.757</b>
		<b>Total de l'actif non courant</b>	<b>110.008</b>	<b>159.292</b>	<b>221.828</b>
		<b>Capitaux propres</b>	<b>34.827</b>	<b>58.691</b>	<b>86.757</b>
		Provisions – part non courante	25.078	13.984	9.289
		Autres passifs non courants	2.536	2.588	2.176
		<b>Total des passifs non courants</b>	<b>27.614</b>	<b>16.572</b>	<b>11.464</b>
		Provisions – part courante	–	–	–
		Fournisseurs	9.871	8.909	15.756
		Autres passifs courants	37.697	75.120	107.387
		Passifs financiers courants	–	–	464
		<b>Total des passifs courants</b>	<b>47.567</b>	<b>84.029</b>	<b>123.607</b>
		<b>Total des passifs et capitaux propres</b>	<b>110.008</b>	<b>159.292</b>	<b>221.828</b>
		Note : dans les comptes relatifs à l'exercice 2012, un dépôt à terme d'un montant de 4.000 milliers d'euros avait été classé en trésorerie, alors que ses conditions de rémunération auraient dû conduire à le présenter en actifs financiers.			

<sup>5</sup> Ce chiffre d'affaires est composé de prestations d'études, de frais de licence et de prestations d'assistance technique.

	<b>Données du tableau des flux de trésorerie</b> (en milliers d'euros)	<b>Exercice clos au 31 décembre</b>		
		<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
	Flux net de trésorerie générés par les activités opérationnelles	24.977	40.654	120.925
	Flux net de trésorerie affectés aux opérations d'investissements <sup>6</sup>	(1.388)	(11.607)	(10.651)
	Flux net de trésorerie affectés aux opérations de financement	(52.999)	(15.724)	(91.831)
	<b>Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>(29.410)</b>	<b>13.323</b>	<b>18.443</b>
Note : Dans les comptes relatifs à l'exercice 2012, un dépôt à terme d'un montant de 4.000 milliers d'euros avait été classé en trésorerie, alors que ses conditions de rémunération auraient dû conduire à le présenter en actifs financiers.				
	<b>Autres données financières</b> (en milliers d'euros)	<b>Exercice clos au 31 décembre</b>		
		<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
	<b>Dépenses d'investissements</b> (acquisition d'immobilisation)	(1.507)	(11.732)	(11.035)
	<b>Dividendes payés</b>	(52.997)	(15.714)	(91.831) <sup>7</sup>
	<i>Taux de distribution de dividendes (en % du résultat net social de l'exercice précédent)</i>	233,0%	100,1%	100,0% <sup>8</sup>
	<b>Situation de trésorerie</b>	<b>55.414</b>	<b>68.737</b>	<b>87.180</b>
Note : dans les comptes relatifs à l'exercice 2012, un dépôt à terme d'un montant de 4.000 milliers d'euros avait été classé en trésorerie, alors que ses conditions de rémunération auraient dû conduire à le présenter en actifs financiers.				
	<b>Données d'exploitation</b>	<b>Exercice clos au 31 décembre</b>		
		<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
<b>Informations sur le carnet de commandes</b>				
	<b>Carnet de commandes en fin de période (en nombre de navires)</b>	52	77	99
	<i>dont méthaniers.....</i>	45	65	85
	<i>dont FSRU.....</i>	5	8	10
	<i>dont FPSO.....</i>	1	2	2
	<i>Dont réservoirs terrestres.....</i>	1	2	2
	Nombre de commandes ayant généré du chiffre d'affaires sur la période.....	26	44	78
	<i>dont méthaniers.....</i>	22	35	66
	<i>dont FSRU.....</i>	3	5	8
	<i>dont FPSO.....</i>	1	2	2
	<i>Dont réservoirs terrestres.....</i>	0	2	2
<b>Données d'exploitation pour les méthaniers</b>				
	Nombre de nouvelles commandes sur la période ..	38	21	36
	<i>dont nombre de premiers navires de série.....</i>	10	6	9
<b>(en milliers d'euros)</b>				
	Chiffre d'affaires généré par les études en moyenne par méthanier (pour le premier navire de chaque série seulement).....	1.688	1.673	1.850
	Chiffre d'affaires moyen hors études avant remise .....	6.694	7.026	7.346
	Taux de remise moyen (%) .....	7,0%	9,8%	6,6%
	Capacité moyenne de commande (en m <sup>3</sup> ) .....	159.137	164.371	173.189
	Chiffre d'affaires sécurisé par les prises de commandes .....	253.319	143.187	263.583
Pour information, une commande de LNGC de 2012 a été modifiée en commande de FSRU en 2013.				

<sup>6</sup> dont 9.000 milliers d'euros d'acquisition d'immobilisations financières en 2012 et 7.656 milliers d'euros en 2013.

<sup>7</sup> dont 51.678 milliers d'euros d'acompte sur dividendes versé en 2013 au titre de l'exercice 2013.

<sup>8</sup> taux de distribution de dividendes calculés uniquement sur le résultat net social de 2012.

		<b>Autres données d'exploitation</b>	<b>Exercice clos au 31 décembre</b>		
		<b>(en milliers d'euros)</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
		Chiffre d'affaires comptabilisé sur la période pour les méthaniers .....	45.737	68.064	174.387
		Chiffre d'affaires comptabilisé sur la période pour FSRU .....	2.794	8.421	27.830
		Chiffre d'affaires comptabilisé sur la période pour les FPSO .....	1.191	2.648	5.780
		Chiffre d'affaires comptabilisé sur la période pour les réservoirs terrestres.....	–	2.883	2.282
<b>B.8</b>	<b>Informations financières pro forma clés sélectionnées</b>	Sans objet.			
<b>B.9</b>	<b>Prévisions ou estimations de bénéfice</b>	<p><b>Hypothèses</b></p> <p>La Société a construit les prévisions qui sont présentées ci-dessous sur la base :</p> <p>(i) de l'état de son carnet de commandes au 30 septembre 2013, lequel compte 88 méthaniers, 9 FSRU, 2 FPSO et 2 réservoirs terrestres ;</p> <p>(ii) de la méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires qu'elle utilise habituellement ;</p> <p>(iii) des états financiers au 30 septembre 2013 établis selon les normes IFRS.</p> <p><b>Prévisions de bénéfices pour l'exercice 2014</b></p> <p>Sur la base des éléments décrits ci-dessus, la Société considère pouvoir réaliser au titre de l'exercice 2014 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● un chiffre d'affaires d'un montant au minimum de 223 millions d'euros correspondant aux revenus associés au carnet de commandes de la Société, aux prestations de services et aux commandes enregistrées par la Société au cours de l'exercice 2014 ; et</li> <li>● un taux de marge sur le résultat net (rapporté au chiffre d'affaires) d'environ 50%.</li> </ul>			
<b>B.10</b>	<b>Réserves sur les informations financières historiques</b>	Sans objet.			
<b>B.11</b>	<b>Fonds de roulement net</b>	La Société atteste que, de son point de vue, le fonds de roulement net de la Société est suffisant au regard de ses obligations actuelles au cours des 12 prochains mois à compter de la date du visa sur le Prospectus.			

<b>Section C – Valeurs mobilières</b>		
<b>C.1</b>	<b>Nature, catégorie et numéro d'identification des actions offertes et/ou émises et admises aux négociations</b>	<p>Les titres de la Société dont l'admission aux négociations sur Euronext Paris est demandée sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● l'ensemble des actions ordinaires composant le capital social de la Société, soit 37.028.800 actions, d'une valeur nominale unitaire d'un centime d'euro (0,01€), intégralement souscrites, entièrement libérées et toutes de même catégorie (les « <b>Actions Existantes</b> »), parmi lesquelles les 13.500.000 Actions Existantes cédées (les « <b>Actions Initiales Cédées</b> ») par Total Gas &amp; Power Actifs Industriels (« <b>Total</b> ») et H&amp;F Luxembourg 1 S.à r.l., H&amp;F Luxembourg 2 S.à r.l. et H&amp;F Luxembourg 3 S.à r.l. (« <b>H&amp;F</b> ») (les « <b>Actionnaires Cédants</b> »), susceptible d'être porté à un maximum de 15.525.000 actions en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation (telle que cette expression est définie ci-après), par la cession par les Actionnaires Cédants de 2.025.000 Actions Existantes supplémentaires (les « <b>Actions Supplémentaires Cédées</b> ») (les Actions Initiales Cédées et les Actions Supplémentaires Cédées sont désignées ensemble les « <b>Actions Cédées</b> ») ;</li> <li>● un nombre maximum de 76.000 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital en espèces réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne de groupe, mise en œuvre en application des dispositions des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail (les « <b>Actions Nouvelles Réservées aux Salariés</b> ») (l'« <b>Offre Réservée aux Salariés</b> »). Le Prix de Souscription de l'Offre Réservée aux Salariés sera égal au Prix de l'Offre diminué d'une décote de 20% et arrondi au centime d'euro supérieur.</li> </ul> <p>Les Actions Nouvelles Réservées aux Salariés sont toutes de même valeur nominale et de même catégorie que les Actions Existantes.</p> <p><b>Date de jouissance</b></p> <p>Les Actions Nouvelles Réservées aux Salariés porteront jouissance à compter du premier jour de l'exercice 2014 et ne donneront donc pas droit au paiement du solde du dividende relatif à l'exercice 2013.</p> <p><b>Libellé pour les actions</b> : GTT</p> <p><b>Code ISIN des Actions Existantes</b> : FR0011726835</p> <p><b>Code ISIN des Actions Nouvelles Réservées aux Salariés</b> : FR0011734953</p> <p><b>Mnémonique</b> : GTT</p> <p><b>Compartiment</b> : Compartiment A</p> <p><b>Secteur d'activité</b> : Services d'appui professionnels</p> <p><b>Classification ICB</b> : 2791</p>
<b>C.2</b>	<b>Devise</b>	Euro.

<b>C.3</b>	<b>Nombre d'actions émises / Valeur nominale des actions</b>	<p>A la date de l'admission aux négociations sur Euronext Paris des actions de la Société, le capital de la Société comprendra 37.028.800 Actions Existantes, intégralement souscrites, entièrement libérées et toutes de même catégorie.</p> <p>Dans le cadre de l'Offre Réservée aux Salariés, il sera procédé à l'émission d'un nombre maximum de 76.000 Actions Nouvelles Réservées aux Salariés. Une fois émises, les Actions Nouvelles Réservées aux Salariés seront intégralement souscrites, entièrement libérées et de même catégorie que les Actions Existantes.</p> <p>La valeur nominale par action est égale à un centime d'euro (0,01€).</p>
<b>C.4</b>	<b>Droits attachés aux actions</b>	<p>En l'état actuel de la législation française et selon les statuts de la Société qui entreront en vigueur à compter du règlement-livraison de l'Offre, les principaux droits attachés aux Actions Existantes et aux Actions Nouvelles Réservées aux Salariés admises aux négociations dans le cadre de l'opération sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● droit à dividendes et droit de participation aux bénéfices de la Société ;</li> <li>● droit de vote ;</li> <li>● droit préférentiel de souscription de titres de même catégorie ; et</li> <li>● droit de participation à tout excédent en cas de liquidation.</li> </ul>
<b>C.5</b>	<b>Restriction imposée à la libre négociabilité des actions</b>	Sans objet.
<b>C.6</b>	<b>Demande d'admission à la négociation</b>	<p><u>L'Offre</u></p> <p>L'admission des Actions Existantes est demandée sur le Compartiment A d'Euronext Paris.</p> <p>Les conditions de négociation des Actions Existantes seront fixées dans un avis d'Euronext Paris S.A. qui sera diffusé, selon le calendrier indicatif, le 26 février 2014.</p> <p>La première cotation des Actions Existantes sur Euronext Paris devrait avoir lieu le 26 février 2014 et les négociations devraient débiter le 27 février 2014, selon le calendrier indicatif.</p> <p>A compter du 27 février 2014 et jusqu'à la date de règlement-livraison de l'Offre (incluse) prévue le 3 mars 2014 dans le calendrier indicatif, les négociations des Actions Existantes interviendront sur une ligne de cotation intitulée « GTT Promesses ».</p> <p>L'Offre sera réalisée sous réserve que le Contrat de Garantie (telle que cette expression est définie ci-après) soit signé et ne soit pas résilié au plus tard à la date de règlement-livraison de l'Offre.</p> <p>En conséquence, si le Contrat de Garantie n'était pas signé ou était résilié, (i) l'opération d'introduction en bourse de la Société, les ordres d'achat et de vente passés avant la date de règlement-livraison et l'Offre seraient rétroactivement annulés et (ii) toutes les négociations des actions intervenues avant la date du règlement-livraison de l'Offre seraient nulles et non avenues et devraient être dénouées de façon rétroactive.</p> <p>A compter du 4 mars 2014, les actions de la Société seront négociées sur une ligne de cotation intitulée « GTT ».</p> <p>Aucune autre demande d'admission des Actions Existantes de la Société aux négociations sur un marché réglementé n'a été formulée par la Société.</p>

		<p><u>L'Offre Réservee aux Salariés</u></p> <p>L'admission des Actions Nouvelles Réservees aux Salariés est demandée sur le Compartiment A d'Euronext Paris.</p> <p>Les conditions de négociation des Actions Nouvelles Réservees aux Salariés seront fixées dans un avis d'Euronext Paris S.A. qui sera diffusé, selon le calendrier indicatif, le 2 avril 2014. Les Actions Nouvelles Réservees aux Salariés seront assimilables aux Actions Existantes le 21 mai 2014, à l'issue de la mise en paiement du solde du dividende pour l'exercice 2013.</p> <p>Le règlement-livraison de l'Offre Réservee aux Salariés aura lieu, selon le calendrier indicatif, le 4 avril 2014.</p> <p>La première cotation des Actions Nouvelles Réservees aux Salariés sur Euronext Paris devrait avoir lieu le 4 avril 2014 sur une ligne de cotation propre et les négociations devraient débiter le 4 avril 2014, selon le calendrier indicatif. L'admission aux négociations des Actions Nouvelles Réservees aux Salariés fera l'objet d'un avis diffusé par Euronext Paris S.A. et ne pourra en tout état de cause intervenir avant leur libération intégrale.</p> <p>L'Offre Réservee aux Salariés sera réalisée sous réserve que le Contrat de Garantie (telle que cette expression est définie ci-après) soit signé et ne soit pas résilié au plus tard à la date de règlement-livraison de l'Offre Réservee aux Salariés.</p> <p>En conséquence, si le Contrat de Garantie n'était pas signé ou était résilié, (i) l'opération d'introduction en bourse de la Société et l'Offre Réservee aux Salariés seraient rétroactivement annulées et (ii) toutes les négociations des actions intervenues avant la date du règlement-livraison de l'Offre Réservee aux Salariés seraient nulles et non avenues et devraient être dénouées de façon rétroactive.</p>
<b>C.7</b>	<b>Politique en matière de dividendes</b>	<p>La Société a effectué une distribution de dividendes de 40.153.105 euros (soit un dividende s'élevant à 1.735 euros par action) au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.</p> <p>Un acompte sur dividende d'un montant de 51.678.319 euros ayant été mis en paiement le 5 septembre 2013, l'assemblée générale des actionnaires a décidé, le 10 février 2014, de distribuer un montant global de 75.330.465 euros à titre de solde du dividende pour l'exercice 2013, soit 2,03 euros par action. Le solde du dividende sera détaché le 21 mai 2014 et mis en paiement le 26 mai 2014.</p> <p>Au titre des exercices ultérieurs, la Société aura pour objectif de pratiquer une politique de dividendes consistant à verser à ses actionnaires au minimum 80% du bénéfice distribuable. Il est prévu que le paiement de ces dividendes intervienne deux fois par an, le résultat de chaque exercice donnant lieu à la distribution d'un acompte sur dividendes à l'automne de cet exercice, le solde étant distribué au printemps suivant, postérieurement à l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice concerné.</p> <p>Les dividendes pourraient, si l'assemblée générale le décide, conformément aux dispositions des statuts de la Société qui entreront en vigueur à compter du règlement-livraison de l'Offre, être payés en actions ou en espèces, selon le choix de l'actionnaire.</p> <p>Les objectifs et les modalités de distribution de dividendes ci-dessus ne constituent pas un engagement de la Société. Le montant effectif des dividendes et les modalités de distribution de dividendes seront déterminés en prenant en considération divers facteurs, dont notamment la marche des affaires de la Société et en particulier ses objectifs stratégiques, sa situation financière, ses engagements contractuels, les opportunités qu'elle pourrait souhaiter saisir, les dispositions légalement applicables ou tout autre facteur que le conseil d'administration considérerait comme pertinent.</p>

<b>Section D – Risques</b>		
<b>D.1</b>	<b>Principaux risques propres à la Société ou à son secteur d'activité</b>	<p>Les principaux facteurs de risque propres à la Société, au Groupe et à son secteur d'activité figurent ci-après. Il s'agit notamment :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. des risques relatifs au secteur d'activité et aux marchés du Groupe, notamment ceux liés : <ul style="list-style-type: none"> <li>● au niveau de la demande portant sur des méthaniers, des FSRU, des FPSO ou des réservoirs terrestres</li> </ul> </li> </ol> <p>Le degré actuel et futur d'activité de la Société dépend largement de la demande actuelle et future de méthaniers, FSRU, FPSO et de réservoirs terrestres, laquelle peut être affectée par différents facteurs et, d'une manière générale, toute réduction de la demande ou de la croissance de la demande de méthaniers, FSRU, FPSO et de réservoirs terrestres pourrait avoir un effet négatif significatif sur les activités, les résultats, la situation financière et les perspectives du Groupe.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● à la conjoncture économique et aux variations du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel du Groupe</li> </ul> <p>L'activité de la Société dépend très largement du nombre de commandes de méthaniers, lequel peut significativement varier d'une année sur l'autre en fonction de données économiques et réglementaires et de la demande globale de GNL dans l'industrie du transport maritime. Bien qu'il y ait récemment eu un accroissement de la demande de nouveaux méthaniers, cette dernière échappe au contrôle de la Société et peut changer de manière soudaine et imprévisible. La comparaison des chiffres d'affaires et des résultats opérationnels sur des périodes successives ne saurait être un indicateur des performances futures.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● à la situation géopolitique et au processus décisionnel préalable à la réalisation des projets de liquéfaction</li> </ul> <p>Toute instabilité politique, action militaire ou terroriste pouvant toucher les pays exportateurs et importateurs de GNL ou pouvant affecter les voies maritimes empruntées pour le transport du GNL pourrait conduire à une réduction de la possibilité de transporter par voie maritime du GNL, notamment par le canal de Panama, et pourrait contribuer à allonger le processus décisionnel précédant le lancement de tout projet de liquéfaction ou accroître l'incertitude sur l'issue d'un tel processus.</p> <p>Les projets de liquéfaction créant un besoin accru en matière de transport de GNL et donc de méthaniers, tout échec de projets de liquéfaction à travers le monde est également susceptible d'avoir un effet négatif significatif sur la demande de méthaniers.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● à la position concurrentielle de la Société</li> </ul> <p>Compte tenu de sa position concurrentielle dans le secteur des systèmes de confinement à membranes appliquées aux méthaniers, FSRU et FPSO, la Société pourrait ne pas être en mesure de procéder à certaines acquisitions ou investissements (par exemple, l'acquisition d'un concurrent ou d'un client) qu'elle considérerait comme des opportunités commerciales intéressantes, et les acquisitions ou investissements qu'elle serait en mesure de réaliser pourraient être retardés, assortis de conditions ou limités par les autorités de concurrence compétentes.</p>

		<p>2. des risques relatifs à la technologie du Groupe et à ses droits de propriété intellectuelle, notamment ceux liés :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• à une éventuelle défaillance des technologies du Groupe</li></ul> <p>Le GNL contenu dans les cuves de méthaniers équipés des technologies de la Société peut, dans certaines conditions maritimes, provoquer une déformation de la membrane de confinement du fait de la collision entre la cargaison de GNL et les parois des cuves des navires (phénomène de « <i>sloshing</i> ») dont le coût pourrait ne pas être entièrement pris en charge par les assurances.</p> <p>L'apparition de défauts dans les technologies de la Société, notamment celles nouvellement développées en matière de contrôle d'étanchéité (TAMI, MOON), pourrait exposer la Société à des réclamations et à des litiges avec les armateurs, chantiers navals, propriétaires ou exploitants de méthaniers, de cuves de stockage terrestre, de FSRU, FPSO ou avec d'autres utilisateurs de technologie.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• aux droits de propriété intellectuelle</li></ul> <p>Une partie substantielle des technologies de la Société repose sur son portefeuille de brevets. La Société (i) ne peut pas garantir qu'elle sera en mesure d'obtenir les brevets ou tout autre droit de propriété intellectuelle nécessaire et (ii) peut ne pas être en mesure de revendiquer, maintenir ou faire respecter ses brevets, marques ou tout autre droit de propriété intellectuelle dans les pays dans lesquels elle exerce son activité et ces droits pourraient, en outre, offrir une protection incomplète des droits de propriété intellectuelle de la Société.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• à la protection du savoir-faire du Groupe</li></ul> <p>La Société ne peut pas garantir que ses clients ou partenaires commerciaux (i) respecteront leurs engagements de confidentialité couvrant les éléments du savoir-faire de la Société et ne développeront pas de technologies inspirées de celles qui ont été développées par la Société et (ii) que, dans l'hypothèse où ces engagements ne seraient pas respectés, la Société en sera informée et pourra prendre des mesures ou tenter des actions permettant d'obtenir une totale réparation du préjudice subi.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• à l'apparition de nouvelles technologies et au développement commercial de technologies concurrentes</li></ul> <p>Il n'est pas exclu que les technologies et systèmes de confinement concurrents se développent au détriment de la Société. En outre, des technologies concurrentes en cours de développement, en cours d'approbation par les sociétés de classification ou de référencement par les sociétés gazières, ou encore des technologies inconnues par la Société, pourraient à l'avenir être vendues aux chantiers navals et réduire la présence de la Société dans le secteur du transport maritime du GNL ainsi que sa capacité à vendre ses technologies avec succès.</p> <p>La Société n'a pas et ne peut pas avoir la connaissance de l'ensemble des stratégies de ses concurrents actuels et futurs, et il n'est pas garanti que la Société soit en mesure de concurrencer ces nouvelles technologies avec succès dans le futur.</p> <p>La société Samsung Heavy Industries, qui est le premier client de la Société (34% du carnet de commandes de la Société en nombre de commandes et 37,70% du chiffre d'affaires de la Société, au 30 septembre 2013), communique depuis septembre 2011 sur le développement d'une technologie de confinement à membranes, dénommée SCA (<i>Smart Containment – System Advanced</i>).</p>
--	--	---

	<p>Si la commercialisation par Samsung Heavy Industries de sa technologie SCA s'avérait être une réussite, la demande pour la technologie Mark III ainsi que pour d'autres technologies de la Société pourrait être affectée, voire sévèrement altérée, ce qui pourrait avoir un impact défavorable significatif sur les résultats financiers de la Société, sa position concurrentielle et ses opportunités de croissance.</p> <p>La technologie SCA paraissant être dérivée de la technologie Mark III, la Société pourrait le cas échéant mettre en œuvre toutes actions afin de protéger ses intérêts et de faire valoir ses droits en matière de propriété intellectuelle. Ces actions pourraient générer des coûts significatifs pour la Société et, même si la Société obtenait gain de cause, la longueur prévisible d'éventuelles procédures judiciaires pourrait permettre à Samsung Heavy Industries d'asseoir commercialement sa technologie concurrente nonobstant l'existence de ces actions. En outre, de telles actions ou procédures pourraient avoir un impact négatif significatif sur la nature des relations entre la Société et Samsung Heavy Industries.</p> <p>3. des risques propres au Groupe et à ses activités commerciales, notamment ceux liés :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>● au développement commercial du Groupe</li></ul> <p>Le développement des activités du Groupe dépendra de sa capacité à conserver sa position dans le secteur des systèmes de confinement à destination des méthaniers, des FPSO et des FSRU, à renforcer sa présence dans le secteur des systèmes de confinement intégrés aux cuves de stockage terrestre et à se développer sur les nouveaux segments qu'il a identifiés. Ce développement dépendra de divers facteurs et notamment de la capacité de la Société à conserver la confiance des chantiers navals, des armateurs et des affréteurs (sociétés gazières) ainsi que de la capacité du Groupe à répondre à la demande pour ses technologies et systèmes de confinement à membranes si celle-ci croît de façon significative.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>● à la dépendance du Groupe à l'activité de transport maritime de GNL</li></ul> <p>La quasi-totalité du chiffre d'affaires du Groupe provient d'activités liées au transport maritime du GNL, ce dernier dépendant de la demande globale de GNL. Il n'est pas garanti que la Société puisse commercialiser avec succès toute nouvelle technologie, notamment l'adaptation de ses technologies de confinement afin de mettre en œuvre l'utilisation du GNL en tant que carburant maritime, également dénommée « bunkering », ou continue de commercialiser avec succès ses technologies actuelles.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>● à la concentration des clients et à la dépendance à l'égard d'un nombre très limité de chantiers navals basés en Corée du Sud</li></ul> <p>Les clients directs de la Société sont essentiellement des chantiers navals qui sont situés en Corée du Sud, en Chine et au Japon, ses clients finaux étant des armateurs et des sociétés gazières internationales. Une partie significative du chiffre d'affaires et du carnet de commandes (en nombre de commandes) de la Société est réalisé par cinq chantiers navals en Corée du Sud : Samsung Heavy Industries, Daewoo Shipbuilding &amp; Marine Engineering, Hyundai Heavy Industries, Hyundai Samho Heavy Industries et STX. Pour l'exercice 2012, 96% du chiffre d'affaires de la Société ont été réalisés avec ces cinq chantiers.</p> <p>En outre, au 30 septembre 2013, 92% du chiffre d'affaires de la Société ont été réalisés avec ses cinq premiers clients.</p>
--	--

	<p>Tout évènement affectant la capacité des chantiers navals à s'acquitter du paiement de leurs factures, pourrait affecter de manière significative la situation financière de la Société ainsi que la situation de sa trésorerie et son carnet de commandes.</p> <p>Par conséquent, tout évènement affectant la Corée du Sud, la perte d'un client important, la rupture d'un contrat conclu avec un client important ou la survenance de difficultés dans le recouvrement des créances avec l'un d'entre eux pourrait avoir un effet négatif significatif sur les résultats, la situation financière, la liquidité et les perspectives du Groupe.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• à la défaillance des armateurs et aux annulations de commandes par ceux-ci</li></ul> <p>Si les clients directs de la Société sont, en général, des chantiers navals, ses clients finaux sont des armateurs, lesquels sont à l'origine des commandes de navires auprès des chantiers navals, ainsi que des sociétés gazières affrétant des navires pour transporter le GNL.</p> <p>Toute défaillance ou retard par les armateurs ou sociétés gazières dans l'exécution de leurs obligations ou la survenance d'une ou plusieurs annulations de commandes de navires pourrait affecter les chantiers navals et par conséquent, affecter de manière significative la situation financière de la Société, sa liquidité, ses résultats et ses perspectives de croissance.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• à la dépendance envers des tiers</li></ul> <p>La Société a agréé certains fournisseurs en tant que fournisseurs qualifiés à l'égard des chantiers navals qui sont ses clients. Ainsi seul un nombre très réduit d'industriels fournissent certains des matériaux utilisés lors de la mise en œuvre des technologies Mark III, NO 96 ou GST.</p> <p>La mise en œuvre par les chantiers navals des technologies de la Société (i) dépend de la capacité des industriels agréés par la Société à fournir certains des matériaux requis par les chantiers navals afin de mettre en œuvre les technologies de la Société et (ii) peut être affectée par tout évènement intervenant dans les pays ou affectant les sites industriels où se situent les industriels agréés par la Société, évènements susceptibles de restreindre l'accès aux matériaux nécessaires (évènements politiques, militaires, météorologiques etc.).</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• à la perte de dirigeants et collaborateurs clés</li></ul> <p>Le départ de certains collaborateurs clés du Groupe pourrait entraîner des pertes de savoir-faire ou des carences en termes de compétences techniques ou scientifiques pouvant fragiliser de manière significative les activités du Groupe. Il serait dans ce cas également difficile pour le Groupe de poursuivre sa stratégie actuelle ainsi que de continuer le développement de ses activités.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• aux conflits sociaux</li></ul> <p>Bien que le Groupe n'ait pas connu de grèves ou de mouvements sociaux significatifs, il ne peut garantir qu'aucune grève, action de revendication ou autre mouvement social ne viendra perturber ses activités. La Société n'a contracté aucune assurance pour les pertes d'exploitation résultant d'interruptions d'activités provoquées par des mouvements sociaux.</p> <p>4. des risques juridiques, réglementaires, fiscaux et d'assurances, notamment ceux liés :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• à l'environnement réglementaire dans le secteur du transport maritime</li></ul>
--	--

	<p>Le secteur du transport maritime du GNL est régi par un certain nombre de réglementations, recommandations, codes, normes nationales, européennes et internationales, notamment le Code IGC qui impose un référentiel international pour la sécurité du transport maritime du GNL en prescrivant des normes pour la conception ou la construction des navires transportant du GNL.</p> <p>La Société ne peut garantir qu'elle sera toujours en mesure d'adapter, de manière rentable ou non, ses technologies aux nouvelles réglementations, recommandations, codes, normes nationales, européennes et internationales ce qui pourrait conduire à la perte d'une ou plusieurs des technologies clés de la Société.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• aux autorisations futures</li></ul> <p>L'utilisation commerciale des technologies actuelles et futures de la Société dépend de l'approbation des sociétés de classification et la Société ne peut garantir qu'elle sera en mesure de maintenir les autorisations ayant déjà été reçues ou d'obtenir les autorisations dont elle aura besoin dans le futur ce qui pourrait mener à ce qu'une ou plusieurs technologies clés de la Société ne soient plus en mesure d'être commercialement utilisées.</p> <p>Des modifications apportées à ce processus d'autorisation pourraient entraîner un accroissement des délais et des difficultés et donc des coûts supplémentaires à supporter par la Société dans le cadre des processus d'approbation et d'homologation.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• à l'environnement fiscal</li></ul> <p>Que ce soit en France ou dans les autres pays où le Groupe est présent, des changements dans l'environnement opérationnel du Groupe, notamment des modifications de la réglementation fiscale ou de son interprétation, pourraient affecter le calcul de la charge fiscale (impôts et taxes) du Groupe ainsi que sa situation financière, sa liquidité et ses résultats. De plus, le Groupe bénéficie de certains régimes fiscaux spécifiques qui pourraient être remis en cause ou modifiés. Plus généralement, le Groupe ne peut garantir que les interprétations et applications de la réglementation fiscale qu'il retient dans les pays dans lesquels il est présent ne seront pas remises en cause par les autorités fiscales concernées.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• au possible non-respect de dispositions légales et réglementaires</li></ul> <p>Si la Société s'engageait directement ou indirectement dans la vente de biens ou de services liés au GNL, en Iran ou dans d'autres pays étant ou qui pourraient être soumis à des sanctions, ou avec les parties à de telles activités, la Société pourrait engager sa responsabilité en vertu d'un ou plusieurs régimes de sanctions.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• aux contentieux et litiges</li></ul> <p>Dans le cours normal de ses activités, le Groupe est impliqué ou risque d'être impliqué dans un certain nombre de procédures administratives, judiciaires ou arbitrales. En particulier, la Société a été et est opposée à la société Les Chantiers de l'Atlantique dans diverses procédures, lesquelles ne donnent plus lieu à des provisions dans les comptes de la Société.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• à l'environnement</li></ul> <p>La Société conduit, lorsque cela est nécessaire, des études avec des prestataires spécialisés sur les aspects hygiène, sécurité et environnement (HSE) de ses activités dont certaines pourraient présenter des risques environnementaux faibles liés au stockage et à l'emploi de produits chimiques, de gaz, de bois secs ou matériaux combustibles analogues, à la puissance installée des machines fixes dans les ateliers,</p>
--	--

à la quantité de mousse transformée mécaniquement, à la production industrielle de matériaux alvéolaires et au stockage de matériaux alvéolaires.

De plus, la Société pourrait voir sa responsabilité mise en cause si les sociétés auxquelles elle a recours pour prendre en charge et traiter ses déchets industriels ne menaient pas leurs activités conformément aux dispositions légales et réglementaires.

- aux politiques de gestion du risque

La Société s'est livrée, en 2011, à un exercice de cartographie des risques auxquels elle pourrait être exposée, les a évalués et a défini les actions à prendre afin de les réduire ou de les maîtriser. Il n'est pas garanti que la Société ait correctement identifié tous les risques auxquels elle pourrait être exposée ou ait correctement évalué l'exposition aux risques dont elle a la connaissance. Il n'est également pas garanti que les actions prises ou qui seront prises par la Société aient réduit ou réduiront le préjudice que la Société pourrait subir au titre de la réalisation de ces risques.

- aux polices d'assurance

Toute défaillance dans l'application des polices d'assurance du Groupe ou toute insuffisance dans la couverture offerte par ces polices pourrait affecter de manière significative les résultats financiers du Groupe, sa situation financière, sa liquidité ainsi que ses perspectives de croissance.

En outre, les polices d'assurance du Groupe excluent souvent des risques auxquels le Groupe pourrait être exposé et ne peuvent parfois offrir qu'une couverture partielle ou incomplète de l'ensemble des risques auxquels le Groupe peut faire face. Les assureurs peuvent aussi chercher à limiter ou à remettre en cause des demandes d'indemnisation de sinistre pouvant être faites par le Groupe.

5. des risques financiers, notamment :

- un risque de crédit ou de contrepartie

Le Groupe réalise ses activités avec un nombre réduit de clients.

La Société a notamment constaté des retards de paiement de la part de l'un de ses clients, le chantier coréen STX. Le montant des créances échues depuis plus de 30 jours s'élevait au 31 décembre 2013 à 9,2 millions d'euros dans les livres de la Société. L'échéancier de paiement mis en place entre la Société et STX a, sous réserve d'un décalage de paiement à partir de juillet 2013, été respecté par STX jusqu'à la date du Prospectus.

Par ailleurs, la perte d'un client en raison de retards de paiement pourrait affecter de manière significative les résultats financiers de la Société, sa liquidité ainsi que ses perspectives de croissance.

En cas d'annulation de commande, les sommes correspondant aux prestations déjà réalisées par la Société sont dues mais la Société pourrait toutefois ne pas être entièrement rétribuée pour une prestation qu'elle n'aurait pas entièrement effectuée. En outre, la facturation étant échelonnée en fonction des jalons de construction du navire, tout décalage dans la construction entraîne généralement un décalage de facturation pour la Société.

- un risque de change

A la date du présent prospectus, la Société estime qu'elle n'est exposée qu'à un risque minimal de change ; les dépenses et recettes de la Société sont en effet réalisées en quasi-totalité en euros.

		<ul style="list-style-type: none"> <li>● un risque de taux</li> </ul> <p>A la date du présent prospectus, le Groupe n'a pas d'endettement. Le Groupe estime, par conséquent, ne pas être exposé à un risque de variation des taux d'intérêt en ce qui concerne ses propres comptes.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● un risque de liquidité</li> </ul> <p>A la date du présent prospectus, la Société estime qu'elle n'est pas exposée à un risque de liquidité significatif compte tenu de la situation de sa trésorerie, la position de trésorerie de la Société étant historiquement positive.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● un risque sur actions</li> </ul> <p>A la date du présent prospectus, le Groupe ne détient pas de portefeuille de placement investi en actions. Par conséquent, le Groupe estime ne pas être exposé à un risque sur actions significatif.</p>
<b>D.3</b>	<b>Principaux risques propres aux actions de la Société</b>	<p>Les principaux facteurs de risque liés aux actions de la Société figurent ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● les actions de la Société n'ont jamais été négociées sur un marché financier et seraient soumises aux fluctuations de marché. En outre, un marché liquide de ces titres pourrait ne pas se développer ou perdurer ;</li> <li>● le cours des actions de la Société est susceptible d'être affecté par une volatilité importante ;</li> <li>● la cession par les principaux actionnaires d'un nombre important d'actions à l'issue de la période de conservation à laquelle ils se sont engagés pourrait avoir un impact défavorable sur le cours de bourse de la Société ;</li> <li>● la non-signature ou la résiliation du Contrat de Garantie (telle que cette expression est définie ci-après) entraînerait l'annulation de l'Offre, de l'Offre Réservée aux Salariés, de l'augmentation de capital afférente à cette dernière, ainsi que de toutes les négociations intervenues depuis la date des premières négociations, chaque investisseur faisant son affaire personnelle du manque à gagner et des coûts résultant, le cas échéant, d'une telle annulation ;</li> <li>● le montant des dividendes reçus par les investisseurs pourrait être inférieur à celui indiqué dans la politique de distribution des dividendes de la Société ; et</li> <li>● les actions de la Société pourraient entrer dans le champ d'application de la taxe sur les transactions financières française et pourraient être soumises à la taxe sur les transactions financières européenne.</li> </ul> <p>De tels événements seraient susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur le cours des actions de la Société.</p>
<b>Section E – Offre</b>		
<b>E.1</b>	<b>Montant total du produit de l'Offre et estimation des dépenses totales liées à l'Offre</b>	<p><b><u>Cession des Actions Cédées</u></b></p> <p><i>Produit brut de la cession des Actions Cédées revenant aux Actionnaires Cédants</i></p> <p>Sur la base d'un Prix de l'Offre (telle que cette expression est définie ci-après) égal au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, le produit brut de la cession des Actions Cédées s'élève à un montant d'environ 614,3 millions d'euros (en l'absence d'exercice de l'Option de Surallocation) et d'environ 706,4 millions d'euros maximum (en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation).</p> <p>La rémunération maximale globale des intermédiaires financiers et les frais juridiques et administratifs liés à l'Offre (tel que ce terme est défini ci-après) à la charge de la Société pour le placement des Actions Cédées est estimée à environ</p>

		<p>530.000 d'euros.</p> <p>La Société ne recevra aucun produit de la cession des Actions Initiales Cédées et, le cas échéant, des Actions Supplémentaires Cédées.</p>
		<p><b><u>Emission des Actions Nouvelles Réservées aux Salariés</u></b></p> <p>Sur la base d'un Prix de l'Offre égal au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, le produit brut de l'émission des Actions Nouvelles Réservées aux Salariés sera d'environ 2,8 millions d'euros (en prenant pour hypothèse une souscription intégrale des Actions Nouvelles Réservées aux Salariés).</p>
<b>E.2a</b>	<b>Raisons de l'Offre / Utilisation du produit de l'émission des Actions Nouvelles Réservées aux Salariés</b>	<p>L'Offre et l'admission des actions de la Société aux négociations sur Euronext Paris ont pour objectif de permettre aux actionnaires de bénéficier d'une liquidité pour les actions de la Société qu'ils détiennent.</p> <p>Seuls les Actionnaires Cédants percevront le produit de l'offre des Actions Cédées.</p> <p>L'Offre Réservée aux Salariés permettra à la Société de renforcer ses capitaux propres et d'intéresser les salariés aux performances de la Société.</p>
<b>E.3</b>	<b>Modalités et conditions de l'Offre et de l'Offre Réservée aux Salariés</b>	<p><b><i>Nature et nombre des titres offerts dans le cadre de l'Offre</i></b></p> <p>Les Actions Cédées faisant l'objet de l'Offre sont des actions ordinaires d'une valeur nominale unitaire d'un centime d'euro (0,01€), intégralement souscrites, entièrement libérées et toutes de même catégorie.</p> <p><b><i>Structure de l'Offre</i></b></p> <p>L'offre s'effectuera par la mise sur le marché de 13.500.000 Actions Initiales Cédées et, le cas échéant, de 2.025.000 Actions Supplémentaires Cédées en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation (l'« <b><i>Offre</i></b> »).</p> <p>Préalablement à la première cotation des actions de la Société, il est prévu que la diffusion des Actions Cédées soit réalisée dans le cadre de l'Offre, au travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'un placement global (le « <b><i>Placement Global</i></b> ») principalement destiné aux investisseurs institutionnels comprenant : <ul style="list-style-type: none"> <li>(i) un placement en France ; et</li> <li>(ii) un placement privé international dans certains pays, y compris aux États-Unis d'Amérique en vertu de la Règle 144A du <i>US Securities Act</i> de 1933, tel que modifié (le « <b><i>Securities Act</i></b> ») et, à l'extérieur des États-Unis d'Amérique, en vertu de la <i>Regulation S</i> du <i>Securities Act</i> ; et</li> </ul> </li> <li>• d'une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l'« <b><i>Offre à Prix Ouvert</i></b> » ou l'« <b><i>OPO</i></b> »), étant précisé que les ordres seront décomposés en fonction du nombre de titres demandés : <ul style="list-style-type: none"> <li>(i) fraction d'ordre A1 (de 1 action jusqu'à 100 actions incluses) ; et</li> <li>(ii) fraction d'ordre A2 (au-delà de 100 actions) ;</li> </ul> <p>Les fractions d'ordre A1 bénéficieront d'un traitement préférentiel par rapport aux fractions d'ordre A2 dans le cas où tous les ordres ne pourraient pas être entièrement servis.</p> </li> </ul>

	<p>La diffusion des actions dans le public en France aura lieu conformément aux dispositions des articles P 1.2.1 et suivants du Livre II des Règles de marché d'Euronext Paris S.A. relatif aux règles particulières applicables aux marchés réglementés français. La répartition des Actions Cédées entre le Placement Global, d'une part, et l'Offre à Prix Ouvert, d'autre part, sera effectuée en fonction de la nature et de l'importance de la demande dans le respect des principes édictés par l'article 315-35 du Règlement général de l'AMF. Si la demande exprimée dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert le permet, le nombre d'actions allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert sera au moins égal à 10% du nombre d'Actions Cédées dans le cadre de l'Offre, hors exercice éventuel de l'Option de Surallocation. Si la demande exprimée dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert est inférieure à 10% du nombre d'Actions Cédées dans le cadre de l'Offre (hors exercice éventuel de l'Option de Surallocation), le solde des Actions Cédées non allouées dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert sera offert dans le cadre du Placement Global.</p> <p><b>Option de Surallocation</b></p> <p>Afin de couvrir d'éventuelles surallocations, les Actionnaires Cédants (telle que cette expression est définie ci-après) consentiront au Coordinateur Global (telle que cette expression est définie ci-après), au nom et pour le compte des Établissements Garants (telle que cette expression est définie ci-après), une option permettant l'acquisition d'un nombre d'actions représentant un maximum de 15% du nombre d'Actions Cédées dans le cadre de l'Offre, soit un maximum de 2.025.000 Actions Supplémentaires Cédées, permettant ainsi de faciliter les opérations de stabilisation (l'« <b>Option de Surallocation</b> »).</p> <p>Cette Option de Surallocation pourra être exercée, en tout ou partie, au Prix de l'Offre, en une seule fois à tout moment par Morgan Stanley &amp; Co. International plc en qualité d'agent stabilisateur, au nom et pour le compte des Établissements Garants, après accord préalable des Chefs de File et Teneurs de Livre Associés pendant une période de 30 jours calendaires à compter du jour de la fixation du Prix de l'Offre soit, selon le calendrier indicatif, jusqu'au 28 mars 2014 (inclus).</p> <p>En cas d'exercice de l'Option de Surallocation, cette information sera portée à la connaissance du public au moyen d'un communiqué de presse diffusé par la Société.</p> <p><b>Fourchette indicative de prix et méthodes de fixation du Prix de l'Offre</b></p> <p><i>Fourchette indicative de prix</i></p> <p>Le prix des actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert sera égal au prix des actions offertes dans le cadre du Placement Global (le « <b>Prix de l'Offre</b> »).</p> <p>Le Prix de l'Offre pourrait se situer dans une fourchette comprise entre 41 euros et 50 euros par action, fourchette arrêtée par les Actionnaires Cédants au vu des conditions de marché prévalant à la date de leur décision, et qui pourra être modifiée à tout moment jusqu'au, et y compris, le jour prévu pour la fixation du Prix de l'Offre.</p> <p>En cas de modification de la borne supérieure de la fourchette indicative de prix susvisée, ou de fixation du Prix de l'Offre au-dessus de la fourchette (initiale ou, le cas échéant, modifiée), la date de clôture de l'Offre à Prix Ouvert sera reportée ou une nouvelle période de souscription à l'Offre à Prix Ouvert sera alors rouverte, selon le cas, de telle sorte qu'il s'écoule au moins deux jours de bourse entre la date de publication du communiqué de presse informant de cette modification et la nouvelle date de clôture de l'Offre à Prix Ouvert. Les ordres émis dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert avant la publication du communiqué de presse susvisé seront maintenus sauf s'ils ont été expressément révoqués avant la nouvelle date de clôture de l'Offre à Prix Ouvert incluse.</p>
--	---

	<p>Le Prix de l'Offre pourra être librement fixé en dessous de la fourchette indicative de prix ou la fourchette indicative de prix pourrait être modifiée librement à la baisse (en l'absence d'impact significatif sur les autres caractéristiques de l'Offre).</p> <p>En cas de modification significative des modalités initialement arrêtées pour l'Offre, une note complémentaire au Prospectus sera soumise au visa de l'AMF. Les ordres émis dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global seraient nuls si l'AMF n'apposait pas son visa sur cette note complémentaire au Prospectus. Par ailleurs, les ordres émis dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global avant la mise à disposition de la note complémentaire visée par l'AMF pourraient être révoqués pendant au moins deux jours de négociation après la mise à disposition de celle-ci.</p> <p><i>Méthodes de fixation du Prix de l'Offre</i></p> <p>Il est prévu que le Prix de l'Offre soit fixé le 26 février 2014 par les Actionnaires Cédants, étant précisé que cette date pourrait être reportée si les conditions de marché et les résultats de la construction du livre d'ordres ne permettent pas de fixer le Prix de l'Offre dans des conditions satisfaisantes. La date de fixation du Prix de l'Offre pourra également être avancée en cas de clôture anticipée de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global ou retardée en cas de prorogation de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global.</p> <p>Le Prix de l'Offre, fixé par les Actionnaires Cédants, résultera de la confrontation de l'offre des actions dans le cadre du Placement Global et des demandes émises par les investisseurs selon la technique dite de « construction du livre d'ordres » telle que développée par les usages professionnels.</p> <p><i>Garantie</i></p> <p>L'Offre fera l'objet d'un contrat de garantie par un groupe d'établissements financiers dirigé par Morgan Stanley &amp; Co. International plc (« <b>Morgan Stanley</b> »), en qualité de Coordinateur Global (le « <b>Coordinateur Global</b> ») et composé de Morgan Stanley, Deutsche Bank AG, London Branch, Lazard Frères Banque et Natixis (Lazard Frères Banque et Natixis agissant conjointement et sans solidarité entre eux sous la désignation commerciale « <b>Lazard-Natixis</b> ») en qualité de Chefs de File et Teneurs de Livre Associés (les « <b>Chefs de File et Teneurs de Livre Associés</b> ») et de DNB Markets et Société Générale en qualité de Chefs de File (les « <b>Chefs de File</b> ») (ensemble avec le Coordinateur Global et les Chefs de File et Teneurs de Livre Associés, les « <b>Établissements Garants</b> ») portant sur l'intégralité des Actions Cédées (le « <b>Contrat de Garantie</b> »).</p> <p>Le Contrat de Garantie devrait être signé le jour de la fixation du Prix de l'Offre, prévue, selon le calendrier indicatif, le 26 février 2014.</p> <p>Le Contrat de Garantie pourra être résilié, dans certaines circonstances, par les Chefs de File et Teneurs de Livre Associés, pour le compte des Établissements Garants, jusqu'à (et y compris) la date de règlement-livraison de l'Offre.</p> <p><i>Calendrier indicatif</i></p> <p>14 février 2014 Visa de l'AMF sur le Prospectus</p> <p>17 février 2014 Diffusion du communiqué de presse annonçant l'Offre et la mise à disposition du Prospectus</p> <p>Publication par Euronext Paris S.A. de l'avis d'ouverture de l'OPO</p> <p>Ouverture de l'OPO et du Placement Global</p> <p>19 février 2014 Ouverture de l'Offre Réservée aux Salariés</p>
--	---

	<p>25 février 2014 Clôture de l'OPO à 17 heures (heure de Paris) pour les achats aux guichets et à 18 heures 30 (heure de Paris) pour les achats par Internet</p> <p>26 février 2014 Clôture du Placement Global à 13 heures (heure de Paris)</p> <p>Fixation du Prix de l'Offre et du Prix de Souscription de l'Offre Réservée aux Salariés</p> <p>Signature du Contrat de Garantie</p> <p>Publication par Euronext Paris S.A. de l'avis de résultat de l'Offre</p> <p>Diffusion du communiqué de presse indiquant le Prix de l'Offre, le Prix de Souscription de l'Offre Réservée aux Salariés et le résultat de l'Offre</p> <p>Première cotation des actions de la Société sur Euronext Paris</p> <p>Début de la période de stabilisation éventuelle</p> <p>27 février 2014 Début des négociations des actions de la Société sur une ligne de cotation intitulée « GTT Promesses » jusqu'à la date de règlement-livraison incluse de l'OPO et du Placement Global</p> <p>3 mars 2014 Règlement-livraison de l'OPO et du Placement Global</p> <p>4 mars 2014 Début des négociations des actions de la Société sur Euronext Paris Clôture de l'Offre Réservée aux Salariés</p> <p>28 mars 2014 Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation</p> <p>Fin de la période de stabilisation éventuelle</p> <p>2 avril 2014 Publication par Euronext Paris S.A. de l'avis relatif à l'admission des Actions Nouvelles Réservées aux Salariés</p> <p>4 avril 2014 Règlement-livraison de l'Offre Réservée aux Salariés</p> <p><b>Modalités d'achat</b></p> <p>Les personnes désirant participer à l'Offre à Prix Ouvert devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 25 février 2014 à 17 heures (heure de Paris) pour les achats aux guichets et 18 heures 30 (heure de Paris) pour les achats par Internet.</p> <p>Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus par l'un ou plusieurs des Chefs de File et Teneurs de Livre Associés au plus tard le 26 février 2014 à 13 heures (heure de Paris), sauf clôture anticipée.</p> <p><b>Coordinateur Global</b></p> <p>Morgan Stanley &amp; Co. International plc</p> <p><b>Chefs de File et Teneurs de Livre Associés</b></p> <p>Morgan Stanley &amp; Co. International plc Deutsche Bank AG, London Branch Lazard-Natixis</p> <p><b>Chefs de File</b></p> <p>DNB Markets Société Générale</p>
--	--

		<p><b>Engagements de souscription reçus</b></p> <p>Sans objet.</p> <p><b>Stabilisation</b></p> <p>Aux termes du Contrat de Garantie, Morgan Stanley &amp; Co. International plc (ou toute entité agissant pour son compte), agissant au nom et pour le compte des Etablissements Garants, pourra (mais ne sera en aucun cas tenu de) réaliser des opérations de stabilisation, lesquelles sont susceptibles d'affecter le cours des actions et peuvent aboutir à la fixation d'un cours plus élevé que celui qui prévaudrait en leur absence. En cas de mise en œuvre, de telles interventions pourront être réalisées, à tout moment, pendant une période de 30 jours calendaires à compter du jour de la fixation du Prix de l'Offre soit, selon le calendrier indicatif, jusqu'au 28 mars 2014 (inclus).</p> <p><b>Offre concomitante d'actions de la Société</b></p> <p><b>Offre Réservée aux Salariés</b></p> <p>Un maximum de 76.000 Actions Nouvelles Réservées aux Salariés seront offertes dans le cadre de l'Offre Réservée aux Salariés. Le nombre d'actions effectivement émises dépendra du niveau des souscriptions effectives.</p> <p>Le prix de souscription unitaire des Actions Nouvelles Réservées aux Salariés (le « <b>Prix de Souscription de l'Offre Réservée aux Salariés</b> ») sera égal au Prix de l'Offre, diminué d'une décote de 20% et arrondi au centime d'euro supérieur. La fourchette indicative du Prix de Souscription de l'Offre Réservée aux Salariés sera donc comprise entre 32,80 euros et 40 euros par action.</p> <p>Les Actions Nouvelles Réservées aux Salariés faisant l'objet de l'Offre Réservée aux Salariés sont des actions ordinaires d'une valeur nominale unitaire d'un centime d'euro (0,01€) de même catégorie que les Actions Existantes, intégralement souscrites et entièrement libérées à l'émission.</p> <p>Elles seront assimilables aux Actions Existantes le 21 mai 2014. Elles porteront jouissance à compter du premier jour de l'exercice 2014 et ne donneront donc pas droit au paiement du solde du dividende relatif à l'exercice 2013.</p> <p>Sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, le produit brut de l'émission des Actions Nouvelles Réservées aux Salariés sera d'environ 2,8 millions d'euros (en prenant pour hypothèse une souscription intégrale des actions).</p>
<p><b>E.4</b></p>	<p><b>Intérêts pouvant influencer sensiblement sur l'Offre</b></p>	<p>A la date de signature du contrat de garantie, GDF Suez fera l'acquisition par parts égales auprès de H&amp;F Luxembourg 1 S.à r.l. et de Total de 170.380 actions de la Société de manière à ce que GDF Suez, GDF International et GDF Armateur 2 détiennent ensemble 40,1% des actions de la Société sur une base totalement diluée après prise en compte des Actions Nouvelles Réservées aux Salariés et des actions gratuites qui seraient émises au titre des deux plans approuvés par le conseil d'administration le 10 février 2014, sous condition résolutoire de la non-réalisation du règlement-livraison des actions de la Société allouées dans le cadre de l'introduction en bourse sur Euronext Paris au plus tard à la date limite de règlement-livraison qui figurera dans le contrat de garantie.</p> <p>Le Président-Directeur général ainsi que certains salariés de la Société se sont engagés à acquérir auprès de H&amp;F Luxembourg 1 S.à r.l. et Total, sous condition suspensive du règlement-livraison des actions de la Société allouées dans le cadre de l'introduction en bourse sur Euronext Paris, un nombre total de 20.000 actions de la Société, à la date de règlement-livraison et au Prix de l'Offre. Ces actions ne pourront</p>

		être cédées pendant un délai de quatre ans suivant leur acquisition, sauf départ anticipé ou en cas d'offre publique visant la Société.																														
		Par ailleurs, les Etablissements Garants et certains de leurs affiliés ont rendu ou pourront rendre, à l'avenir, diverses prestations de services bancaires, financiers, d'investissements commerciaux ou autres à la Société, aux actionnaires actuels de la Société ou à leurs affiliés, dans le cadre desquels ils ont reçu ou pourront recevoir une rémunération.																														
<b>E.5</b>	<b>Personne ou entité offrant de vendre des actions / Convention de blocage</b>	<p>Total et H&amp;F, qui détiennent chacun 30% du capital social de la Société à la date du Prospectus, se sont engagés à céder dans le cadre de l'Offre 13.500.000 Actions Initiales Cédées, nombre susceptible d'être porté à 15.525.000 Actions Existantes, en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation, par la cession d'Actions Supplémentaires Cédées. Les Actions Cédées dans le cadre de l'Offre se répartissent comme suit :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Nom des Actionnaires Cédants</th> <th>Nombre d'actions détenues avant la cession</th> <th>Nombre d'Actions Initiales Cédées (avant l'exercice de l'Option de Surallocation)</th> <th>Nombre maximum d'Actions Supplémentaires Cédées (après exercice intégral de l'Option de Surallocation)</th> <th>Nombre maximum d'Actions Cédées</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Total Gas &amp; Power Actifs Industriels</td> <td>11.108.800</td> <td>6.750.000</td> <td>1.012.500</td> <td>7.762.500</td> </tr> <tr> <td>H&amp;F Luxembourg 1 S.à r.l.</td> <td>11.108.798</td> <td>6.749.998</td> <td>1.012.500</td> <td>7.762.498</td> </tr> <tr> <td>H&amp;F Luxembourg 2 S.à r.l.</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>0</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>H&amp;F Luxembourg 3 S.à r.l.</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>0</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>22.217.600</b></td> <td><b>13.500.000</b></td> <td><b>2.025.000</b></td> <td><b>15.525.000</b></td> </tr> </tbody> </table> <p>A la date de signature du contrat de garantie, GDF Suez fera l'acquisition par parts égales auprès de H&amp;F Luxembourg 1 S.à r.l. et de Total de 170.380 actions de la Société de manière à ce que GDF Suez, GDF International et GDF Armateur 2 détiennent ensemble 40,1% des actions de la Société sur une base totalement diluée après prise en compte des Actions Nouvelles Réservées aux Salariés et des actions gratuites qui seraient émises au titre des deux plans approuvés par le conseil d'administration le 10 février 2014, sous condition résolutoire de la non-réalisation du règlement-livraison des actions de la Société allouées dans le cadre de l'introduction en bourse sur Euronext Paris au plus tard à la date limite de règlement-livraison qui figurera dans le contrat de garantie.</p> <p>Le Président-Directeur général ainsi que certains salariés de la Société se sont engagés à acquérir auprès de H&amp;F Luxembourg 1 S.à r.l. et Total, sous condition suspensive du règlement-livraison des actions de la Société allouées dans le cadre de l'introduction en bourse sur Euronext Paris, un nombre total de 20.000 actions de la Société, à la date de règlement-livraison et au Prix de l'Offre. Ces actions ne pourront être cédées pendant un délai de quatre ans suivant leur acquisition, sauf départ anticipé ou en cas d'offre publique visant la Société.</p> <p><b>Engagements d'abstention de la Société</b></p> <p>Pendant une période expirant 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions.</p> <p><b>Engagements de conservation des Actionnaires Cédants</b></p> <p>Pendant une période expirant 180 jours calendaires suivant la date de règlement-</p>	Nom des Actionnaires Cédants	Nombre d'actions détenues avant la cession	Nombre d'Actions Initiales Cédées (avant l'exercice de l'Option de Surallocation)	Nombre maximum d'Actions Supplémentaires Cédées (après exercice intégral de l'Option de Surallocation)	Nombre maximum d'Actions Cédées	Total Gas & Power Actifs Industriels	11.108.800	6.750.000	1.012.500	7.762.500	H&F Luxembourg 1 S.à r.l.	11.108.798	6.749.998	1.012.500	7.762.498	H&F Luxembourg 2 S.à r.l.	1	1	0	1	H&F Luxembourg 3 S.à r.l.	1	1	0	1	<b>Total</b>	<b>22.217.600</b>	<b>13.500.000</b>	<b>2.025.000</b>	<b>15.525.000</b>
Nom des Actionnaires Cédants	Nombre d'actions détenues avant la cession	Nombre d'Actions Initiales Cédées (avant l'exercice de l'Option de Surallocation)	Nombre maximum d'Actions Supplémentaires Cédées (après exercice intégral de l'Option de Surallocation)	Nombre maximum d'Actions Cédées																												
Total Gas & Power Actifs Industriels	11.108.800	6.750.000	1.012.500	7.762.500																												
H&F Luxembourg 1 S.à r.l.	11.108.798	6.749.998	1.012.500	7.762.498																												
H&F Luxembourg 2 S.à r.l.	1	1	0	1																												
H&F Luxembourg 3 S.à r.l.	1	1	0	1																												
<b>Total</b>	<b>22.217.600</b>	<b>13.500.000</b>	<b>2.025.000</b>	<b>15.525.000</b>																												

		<p>livraison de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions.</p> <p><b>Engagement de conservation de GDF Suez</b></p> <p>Pendant une période expirant 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions.</p> <p><b>Engagement de conservation de Monsieur Philippe Berterottière et certains salariés de la Société</b></p> <p>Pendant une période de quatre ans suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sauf départ anticipé ou en cas d'offre publique visant la Société, un engagement de conservation porte sur les 20.000 actions que Monsieur Philippe Berterottière et certains salariés de la Société se sont engagés à acquérir auprès de H&amp;F Luxembourg I S.à r.l. et Total.</p>												
<p><b>E.6</b></p>	<p><b>Montant et pourcentage de la dilution résultant immédiatement de l'Offre</b></p>	<p><b>Impact de l'Offre Réservée aux Salariés sur les capitaux propres de la Société</b></p> <p>Sur la base des capitaux propres de la Société au 31 décembre 2013 et du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 31 décembre 2013, les capitaux propres par action, avant et après l'Offre Réservée aux Salariés, s'établiraient comme suit (après imputation des frais juridiques et administratifs et de la rémunération globale des intermédiaires financiers (hors incidence des éventuelles économies d'impôts)) :</p> <table border="1" data-bbox="536 909 1458 1249"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">(en euros par action)</th> <th style="text-align: center;">Capitaux propres par action au 31 décembre 2013</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Avant émission des Actions Nouvelles Réservées aux Salariés</td> <td style="text-align: right;">2,329 euros</td> </tr> <tr> <td>Après émission d'un maximum de 76.000 Actions Nouvelles Réservées aux Salariés, en cas de souscription intégrale des Actions Nouvelles Réservées aux Salariés sur la base d'un Prix de l'Offre égal au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre</td> <td style="text-align: right;">2,398 euros</td> </tr> </tbody> </table> <p><b>Montant et pourcentage de la dilution résultant immédiatement de l'Offre Réservée aux Salariés</b></p> <p>L'incidence de l'Offre Réservée aux Salariés sur la participation dans le capital de la Société d'un actionnaire qui détiendrait, à la date du Prospectus, 1% du capital social de la Société (calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital de la Société au 31 décembre 2013) serait la suivante :</p> <table border="1" data-bbox="536 1507 1458 1727"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">(en %)</th> <th style="text-align: center;">Participation de l'actionnaire</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Avant émission des Actions Nouvelles Réservées aux Salariés</td> <td style="text-align: right;">1,0%</td> </tr> <tr> <td>Après émission d'un maximum de 76.000 Actions Nouvelles Réservées aux Salariés, en cas de souscription intégrale des Actions Nouvelles Réservées aux Salariés</td> <td style="text-align: right;">0,998%</td> </tr> </tbody> </table>	(en euros par action)	Capitaux propres par action au 31 décembre 2013	Avant émission des Actions Nouvelles Réservées aux Salariés	2,329 euros	Après émission d'un maximum de 76.000 Actions Nouvelles Réservées aux Salariés, en cas de souscription intégrale des Actions Nouvelles Réservées aux Salariés sur la base d'un Prix de l'Offre égal au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre	2,398 euros	(en %)	Participation de l'actionnaire	Avant émission des Actions Nouvelles Réservées aux Salariés	1,0%	Après émission d'un maximum de 76.000 Actions Nouvelles Réservées aux Salariés, en cas de souscription intégrale des Actions Nouvelles Réservées aux Salariés	0,998%
(en euros par action)	Capitaux propres par action au 31 décembre 2013													
Avant émission des Actions Nouvelles Réservées aux Salariés	2,329 euros													
Après émission d'un maximum de 76.000 Actions Nouvelles Réservées aux Salariés, en cas de souscription intégrale des Actions Nouvelles Réservées aux Salariés sur la base d'un Prix de l'Offre égal au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre	2,398 euros													
(en %)	Participation de l'actionnaire													
Avant émission des Actions Nouvelles Réservées aux Salariés	1,0%													
Après émission d'un maximum de 76.000 Actions Nouvelles Réservées aux Salariés, en cas de souscription intégrale des Actions Nouvelles Réservées aux Salariés	0,998%													
<p><b>E.7</b></p>	<p><b>Dépenses facturées à l'investisseur par la Société</b></p>	<p>Sans objet.</p>												